octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT
31 avenue de La Gineste
12000 Rodez
Tel: 05 65 73 65 76
contact@octeha.fr
www.octeha.fr

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de Communes Monts Rance et Rougier
Territoire de projets

MONTS, RANCE ET ROUGIER

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ELABORATION

Arrêté le :

26 janvier 2023

Approuvé le :

19 septembre 2024

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification n°2 prescrite le 30 juillet 2026

VISA
Date : 31.07.2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS-RANCE-ET-ROUGIER

Le Président,
Cyril TOUZET

Evaluation environnementale

2.2

Benjamin VIVET
Conseil en environnement et foresterie
Entreprise individuelle

EVOLUTION DU PLUI
MONTS RANCE ET ROUGIER

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Volet naturel

Benjamin VIVET
–
Conseil en environnement et foresterie

Juillet 2026

Table des matières

Table des illustrations 5
1. Objet de la mission 6
2. Méthodologie mise en œuvre 7
2.1. Pré-étude environnementale « au bureau » 7
2.2. Visite de terrain 7
2.3. Analyse de la donnée collectée et synthèse 7
3. Pré-étude environnementale 8
3.1. Contexte environnemental de la zone d'étude 8
3.1.1. Définition des périmètres d'étude 8
3.1.2. Les différents zonages naturels aux abords du site d'étude 9
3.1.2.1. Les ZNIEFF de types I et II et les ZICO 9
3.1.2.2. Les sites Natura 2000 12
3.1.2.3. Les réserves naturelles et biologiques 12
3.1.2.4. Les espaces naturels sensibles (ENS) 13
3.1.2.5. Les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) 13
3.1.2.6. Les zones humides effectives du bassin Adour-Garonne (ZHE) 13
3.1.2.7. Les Plans nationaux d'action (PNA) 14
3.1.3. Les documents cadres supra 15
3.1.3.1. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) 15
3.1.3.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Aveyron et la trame verte et bleue du PNR des Grands Causses 17
3.2. Synthèse de la pré-étude 18
4. Analyse des enjeux environnementaux 19
4.1. Balaguier-sur-Rance – Zone A, logement d'agriculteur 19
4.1.1. Rappel 19
4.1.2. Description globale de la situation 19
4.1.3. Description des milieux du secteur 20
4.1.3.1. Culture céréalière (17) 21
4.1.3.2. Bâtiment agricole et terrains annexes (01 et 02) 21
4.1.3.3. Desserte locale et talus (03 à 14) 21
4.1.3.4. Boisements de feuillus indifférenciés, associés à quelques résineux (23 à 29), à dominante linéaire 22
4.1.3.5. Boisement potentiellement de type ripisylve (30) 23
4.1.3.6. Milieu indéterminé, potentiellement humide et fossés (20 à 23) 23
4.1.4. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Balaguier-sur-Rance 25
4.1.5. Préconisations d'aménagement 25
4.2. Belmont-sur-Rance – Projet médico-social 26
4.2.1. Description globale de la situation 26
4.2.2. Description des milieux du secteur 27

4.2.2.1. Prairie mésoxérophile sur terrasses (09) 27
4.2.2.2. Prés-bois de chênes pubescents (07 et 08) 28
4.2.2.3. Bâti et ruine (05 et 06) 29
4.2.2.4. Autres milieux 29
4.2.3. Intérêt environnemental du secteur de Belmont-sur Rance 30
4.2.4. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Belmont-sur-Rance 31
4.2.5. Préconisations d'aménagement 31
4.3. Brusque – Zone A, brebis viande 32
4.3.1. Description globale de la situation 32
4.3.2. Description des milieux du secteur 33
4.3.2.1. Prairie méso-eutrophe (13) 34
4.3.2.2. Boisements feuillus (14 et 15 + 08) 34
4.3.2.3. Plateforme en entrée de champ (02) 35
4.3.2.4. Friche récemment réouverte (03, 04, 05, 06, 09 et 12) 35
4.3.2.5. Mare artificielle (17) 36
4.3.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Brusque 37
4.3.4. Préconisations d'aménagement 38
4.4. Murasson – Zone A, maison d'habitation 39
4.4.1. Description globale de la situation 39
4.4.2. Description des milieux du secteur 40
4.4.2.1. Prairies artificielles (08 et 09) 41
4.4.2.2. Boisements de frênes (12 et 13) 41
4.4.2.3. Autres milieux 42
4.4.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Murasson 43
4.4.4. Préconisations d'aménagement 43
4.5. Pousthomy – Zone A, projet avicole 44
4.5.1. Description globale de la situation 44
4.5.2. Description des milieux du secteur 45
4.5.2.1. Les milieux ouverts (08 à 16) 45
4.5.2.2. Les châtaigneraies (17 à 21) 46
4.5.2.3. Les ripisylves (24 et 25) 47
4.5.2.4. Les autres boisements (22 – 23) 47
4.5.2.5. Les autres milieux surfaciques 48
4.5.2.6. Les milieux linéaires 48
4.5.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Pousthomy 51
4.5.4. Préconisations d'aménagement 51
4.6. Rebourguil – Zone At, centre équestre 52
4.6.1. Description globale de la situation 52
4.6.2. Description des milieux du secteur 53
4.6.2.1. Milieux fortement anthropisés (01 à 08) 54
4.6.2.2. Les parcours et pâtures (09 à 12) 55
4.6.2.3. Ancien potager (13) 55
4.6.2.4. Milieux arbustifs ou arborés (14 à 20) 56

4.6.2.5. Ruines (21 et 22) 57
4.6.2.6. Haie sur murets de pierres sèches (23) 57
4.6.2.7. Lande xérophile à genêt et thym (24) 58
4.6.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Rebourguil 59
4.6.4. Préconisations d'aménagement 59
4.7. Sylvanès – Zone A, bâtiment agricole 60
4.7.1. Description globale de la situation 60
4.7.2. Description des milieux du secteur 61
4.7.2.1. Les milieux fortement anthropisés (01 à 09) 61
4.7.2.2. Les milieux agricoles ouverts (10 à 16) 62
4.7.2.3. Les milieux arborés (17 à 26) 63
4.7.2.4. Quelques éléments ponctuels (arbres de I à VI) 64
4.7.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Sylvanès 65
4.7.4. Préconisations d'aménagement 65
4.8. Bains de Sylvanès – Ouverture de la zone 1AUutn 66
4.8.1. Description globale de la situation 66
4.8.2. Description succincte des milieux du secteur 67
4.8.3. Actualisation de l'OAP 68
4.8.3.1. Suppression d'une haie de type 1 : enjeu fort et/ou ripisylve 68
4.8.3.2. Prolongation de la ripisylve jusqu'au pont traversant le Cabot 68
4.8.3.3. Déplacement du parking 69
4.8.3.4. Expertise chiroptérologique et de l'avifaune avant la destruction des bâtiments. ..69
4.8.4. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site des Bains de Sylvanès 70
5. Synthèse générale de l'étude environnementale 71
5.1. Compatibilité avec les zonages naturels présents 71
5.2. Compatibilité avec les Plans nationaux d'action 71
5.3. Compatibilité avec le SRCE Midi-Pyrénées, le SCoT Sud-Aveyron et la TVB du PNR Grands Causses 73
5.4. Conclusion générale 74
6. Annexes 75
6.1. Annexe 1 : Récapitulatif des milieux photo-interprétés, secteur de Balaguier-sur-Rance 75
6.2. Annexe 1 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Belmont-sur-Rance 76
6.3. Annexe 2 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Brusque 77
6.4. Annexe 3 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Murasson 78
6.5. Annexe 4 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Pousthomy 79
6.6. Annexe 5 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Rebourguil 80
6.7. Annexe 6 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Sylvanès 81
6.8. Annexe 7 : Récapitulatif des milieux observés, secteur des Bains de Sylvanès 82
6.9. Annexe 8 : Liste de l'avifaune observée dans le parc arboré des Bains de Sylvanès 83

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation des 8 sites d'étude 6
Figure 2 : Définition des périmètres d'étude 8
Figure 3 : Carte de localisation des ZNIEFF de type I intersectant le périmètre élargi 9
Figure 4 : Détails des 3 sites dont le périmètre élargi intersecte une ZNIEFF de type I 9
Figure 5 : Carte de localisation des ZNIEFF de type II intersectant le périmètre élargi 10
Figure 6 : Détails des 5 sites dont le périmètre élargi intersecte une ZNIEFF de type II 10
Figure 7 : Carte de localisation des Zones humides effectives du bassin Adour-Garonne 13
Figure 8 : Extraits du SRCE de Midi-Pyrénées 16
Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux globaux de la TVB (source : PNR Grands Causses) ... 17
Figure 10 : Vue aérienne du secteur de Balaguier-sur-Rance 19
Figure 11 : Carte des milieux du site de Balaguier-sur-Rance 20
Figure 12 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Balaguier-sur-Rance 24
Figure 13 : Vue aérienne du secteur de Belmont-sur-Rance 26
Figure 14 : Carte des milieux du site de Belmont-sur-Rance 27
Figure 15 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Belmont-sur-Rance 30
Figure 16 : Vue aérienne du secteur de Brusque 32
Figure 17 : Carte des milieux du site de Brusque 33
Figure 18 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Brusque 37
Figure 19 : Vue aérienne du secteur de Murasson 39
Figure 20 : Carte des milieux du site de Murasson 40
Figure 21 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Murasson 43
Figure 22 : Vue aérienne du secteur de Pousthomy 44
Figure 23 : Carte des milieux du site de Pousthomy 45
Figure 24 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Pousthomy 50
Figure 25 : Vue aérienne du secteur de Rebourguil 52
Figure 26 : Carte des milieux du site de Rebourguil 53
Figure 27 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Rebourguil 58
Figure 28 : Vue aérienne du secteur de Sylvanès 60
Figure 29 : Carte des milieux du site de Sylvanès 61
Figure 30 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Sylvanès 64
Figure 31 : Vue aérienne du secteur des Bains de Sylvanès et OAP actuelle 66
Figure 32 : Carte des milieux du site des Bains de Sylvanès 67
Figure 33 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur des Bains de Sylvanès 70

1. Objet de la mission

La Communauté de communes Monts Rance et Rougier envisage de faire évoluer à la marge son PLUi afin de permettre le développement de plusieurs projets rendus impossibles par les zonages actuels.

La mission d'étude environnementale concerne 8 secteurs, présentés sur la carte ci-après :

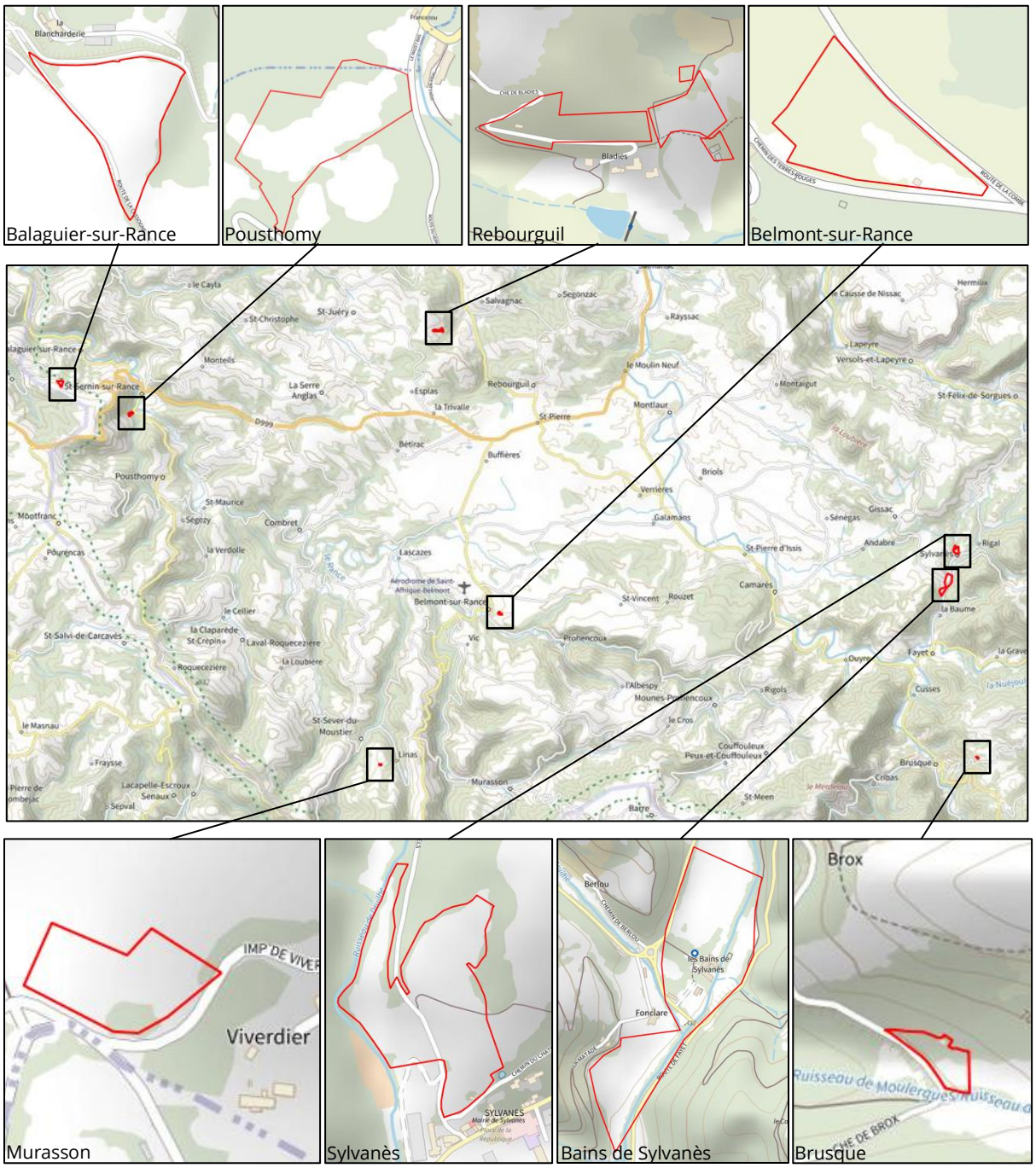


Figure 1 : Localisation des 8 sites d'étude

2. Méthodologie mise en œuvre

Il s'agit d'une méthodologie en 3 temps.

2.1. Pré-étude environnementale « au bureau »

Cette pré-étude environnementale a été réalisée à partir des données cartographiques disponibles :

- Les zonages naturels d'inventaire : zones humides effectives, ZNIEFF I et II, ZICO…
- Les zonages naturels de protection et de gestion : sites Natura 2000, Réserves biologiques, Réserves naturelles, Plans Nationaux d'Actions, Espaces naturels sensibles…
- Les orthophotographies de l'IGN à une résolution de 20 cm, datées du 29 juin 2022.

Cette pré-étude permet d'évaluer le niveau d'enjeu environnemental « *a priori* » des parcelles cibles de l'étude et de précartographier les milieux qui les constituent selon 3 aspects : surfacique, linéaire et ponctuel.

2.2. Visite de terrain

Une visite de terrain a été réalisée le jeudi 7 mai 2026, par beau temps (visibilité parfaite) et température agréable (ni trop fraiche, ni trop chaude).

La période de prospection était tout à fait compatible avec la mission environnementale confiée, période correspondant peu ou prou à l'optimum floristique local et à la saison d'éducation des jeunes oisillons.

Chacun des sites d'étude a alors été parcouru à pied. Les milieux précartographiés ont été décrits et caractérisés et leurs contours ont été affinés.

Attention : le site de Balaguier-sur-Rance, ajouté à l'étude à la dernière minute, n'a, après avis concerté des personnes publiques associées, pas fait l'objet d'une visite de terrain.

2.3. Analyse de la donnée collectée et synthèse

De retour au bureau, les constatations de terrain ont été numérisées, intégrées au SIG et retranscrites sous forme de niveau d'enjeux environnementaux.

3. Pré-étude environnementale

3.1. Contexte environnemental de la zone d'étude

3.1.1. Définition des périmètres d'étude

Afin de situer la zone d'étude dans son contexte environnemental, 3 périmètres ont été établis :

- Le périmètre immédiat qui n'est autre que le périmètre des zones d'étude, (Cf. *Figure 1 : Localisation des 8 sites d'étude*).
- Le périmètre rapproché, constitué d'un tampon de 20 m autour de chaque site d'étude, afin d'appréhender les continuités avec les milieux voisins.
- Le périmètre élargi, composé d'un tampon de 1 km autour des secteurs à prospecter, afin d'obtenir une vision des enjeux environnementaux pouvant être rencontrés sur site (par analyse des formulaires standards de données des sites naturels et périmètres d'inventaires recensés localement).

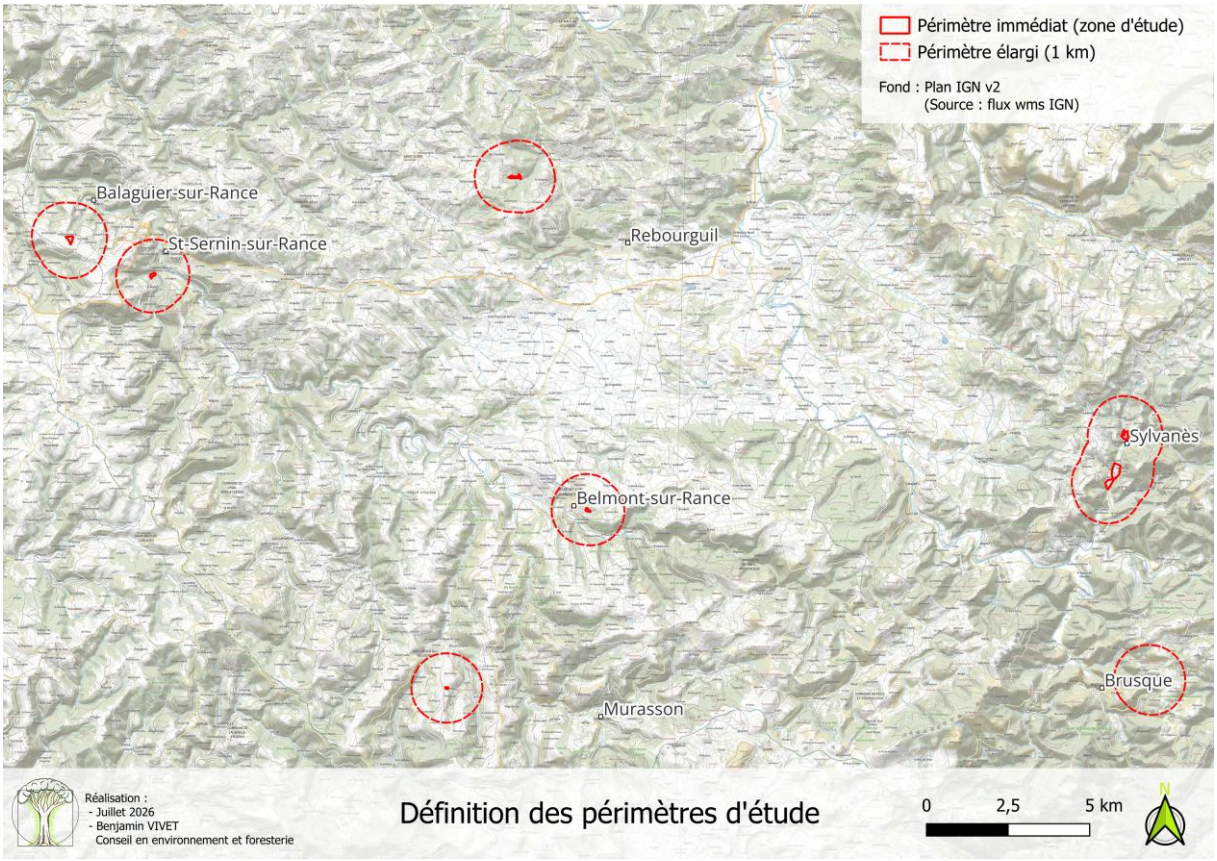


Figure 2 : Définition des périmètres d'étude

NB. : le périmètre rapproché n'étant pas perceptible à cette échelle, il n'est pas représenté sur la carte ci-dessus.

3.1.2. Les différents zonages naturels aux abords du site d'étude

3.1.2.1. Les ZNIEFF de types I et II et les ZICO

À l'échelle du périmètre élargi, on ne recense aucune ZICO mais 5 ZNIEFF sont présentes :

- 3 ZNIEFF de type I :
  - 1 – Rivière du Rance (730011133)
  - 2 – Pont de la Mouline, vallée du Dourdou d'Arnac à Brusque, forêts du Haut-Dourdou, du Mayni et de Saint-Thomas (730011143)
  - 3 – Bois des Cambous (730030112)

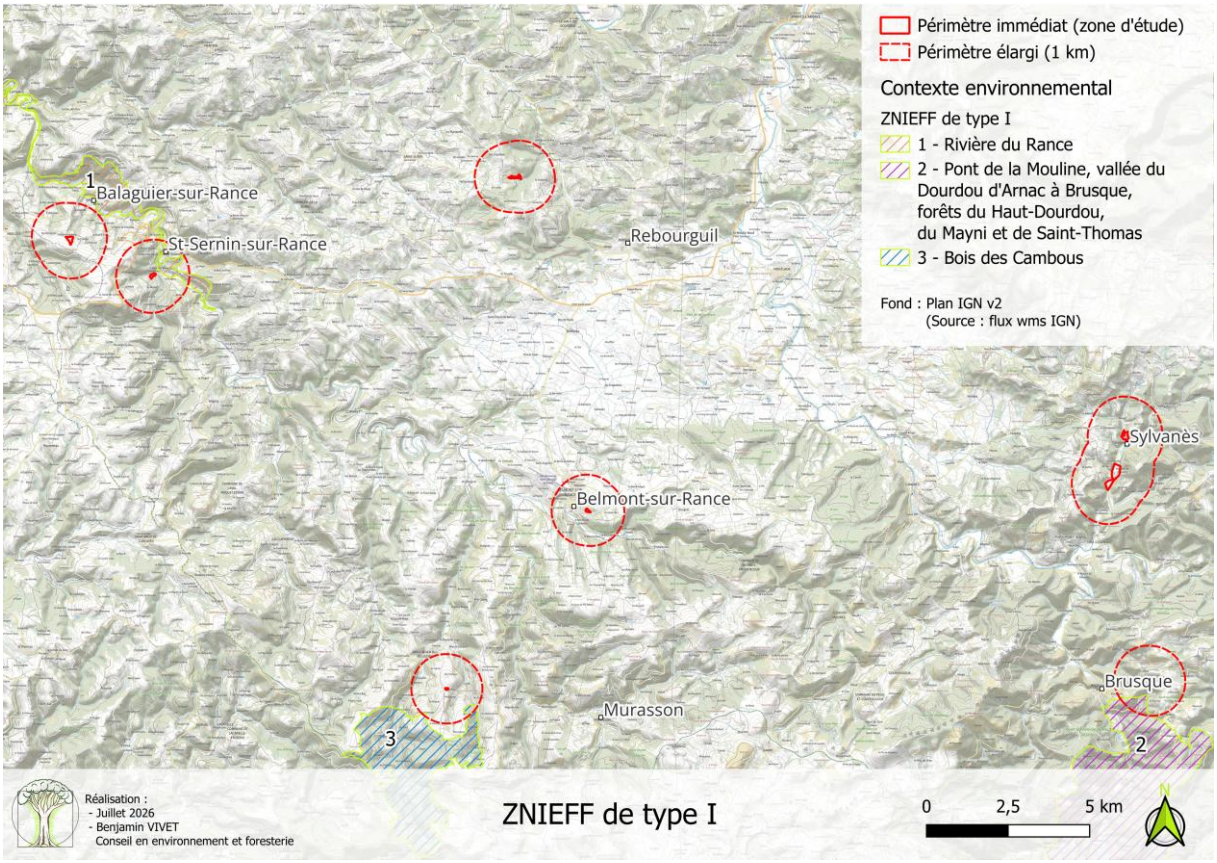


Figure 3 : Carte de localisation des ZNIEFF de type I intersectant le périmètre élargi

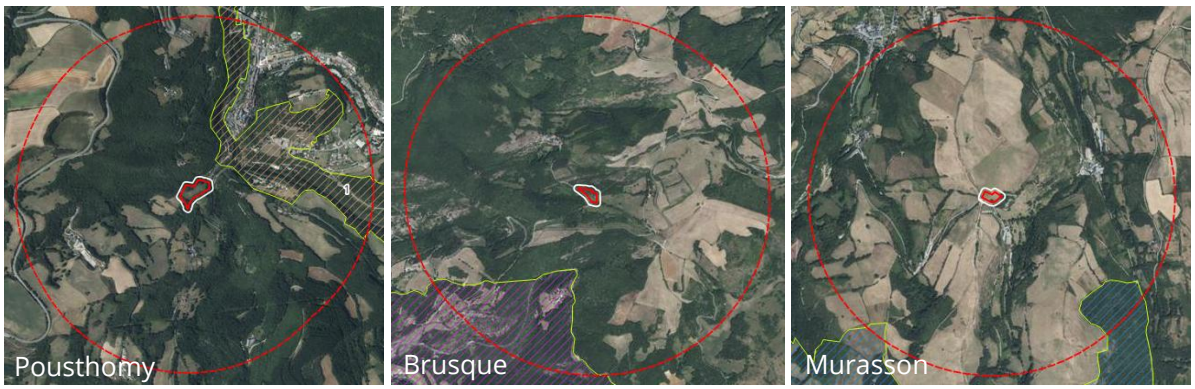


Figure 4 : Détails des 3 sites dont le périmètre élargi intersecte une ZNIEFF de type I

- 2 ZNIEFF de type II :
    - 1 - Vallée du Rance (730011132)
    - 2 - Rougier de Camarès (730030111)

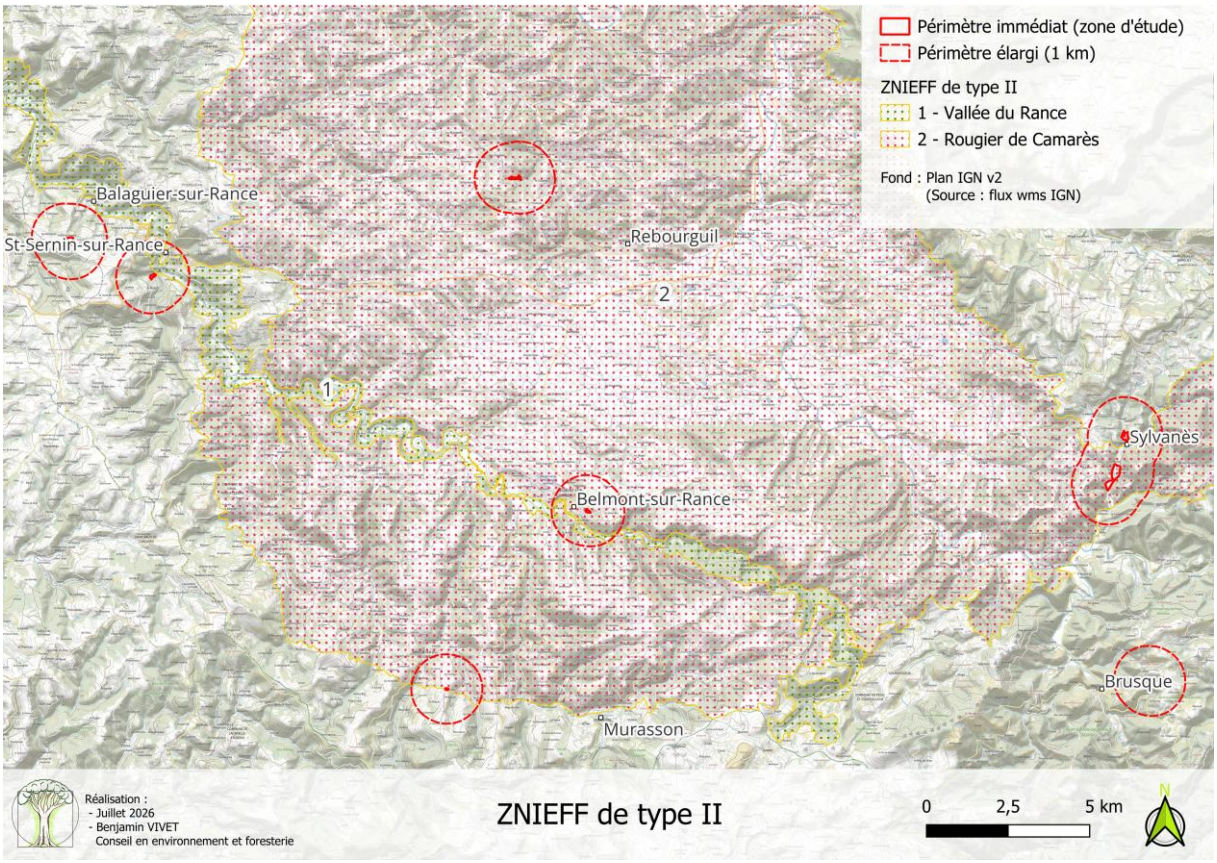


Figure 5 : Carte de localisation des ZNIEFF de type II intersectant le périmètre élargi

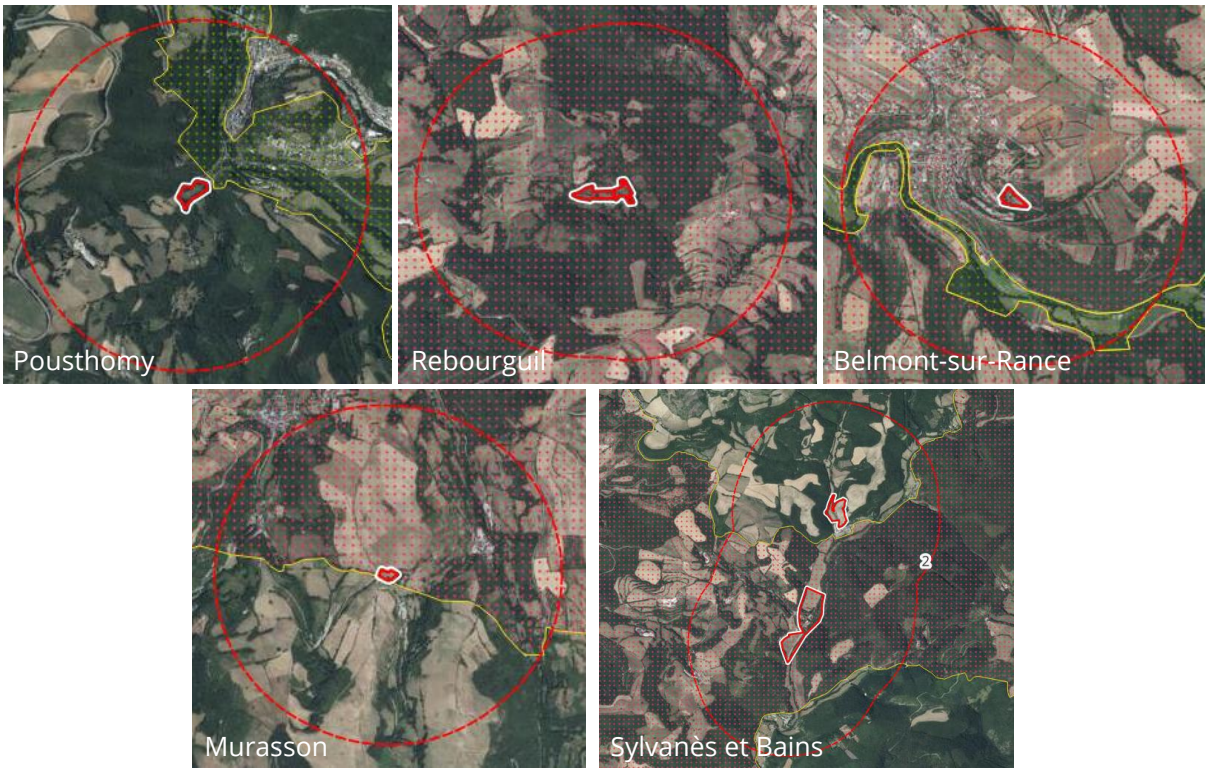


Figure 6 : Détails des 5 sites dont le périmètre élargi intersecte une ZNIEFF de type II

ZNIEFF I : Rivière du Rance (730011133)

Il s'agit d'une ZNIEFF de 419 ha s'échelonnant de 212 à 548 m d'altitude.

Elle reprend une portion de la rivière le Rance au sud de la commune de Saint-Sernin-sur-Rance, et se prolonge jusqu'à la confluence avec la rivière le Tarn, incluant quelques zones riveraines intéressantes d'un point de vue faunistique et floristique. Les paysages rencontrés correspondent au cours d'eau et à sa ripisylve, aux bois riverains et aux prairies.

Bien que centré sur la rivière et ses milieux riverains, l'essentiel des espèces déterminantes recensées dans cette ZNIEFF correspond à des espèces héliophiles, rupestres (rapaces) ou des milieux rocheux (reptiles), complétées par des espèces inféodées aux milieux aquatiques (poissons et odonates).

Le secteur de Pousthomy, seul concerné par cette ZNIEFF (périmètre élargi), est implanté dans un versant ombragé (exposé au nord) et non rocheux ; ce qui correspond aux conditions inverses de celles ayant motivé la désignation de la ZNIEFF.

ZNIEFF I : Pont de la Mouline, vallée du Dourdou d'Arnac à Brusque, forêts du Haut-Dourdou, du Mayni et de Saint-Thomas (730011143)

Il s'agit d'une vaste ZNIEFF couvrant plus de 2 600 ha, s'échelonnant de 453 à 1056 m d'altitude.

Elle se situe au sud du département de l'Aveyron et déborde légèrement sur les départements du Tarn et de l'Hérault. Elle occupe principalement une partie de la vallée du Haut-Dourdou, à l'extrémité orientale des monts de Lacaune.

Présentant des sols majoritairement acides mais parfois calcaires, la diversité d'espèces remarquables y est très grande.

Dans le secteur de Brusque, ce sont avant tout les espèces floristiques des rocailles acides qui concentrent les intérêts environnementaux de la ZNIEFF. Cette dernière intersectant le périmètre élargi du secteur de Brusque, une attention particulière sera portée à ces milieux.

ZNIEFF I : Bois des Cambous (730030112)

Il s'agit d'une ZNIEFF couvrant 841 ha et s'échelonnant de 564 à 1004 m d'altitude.

Elle est située au sud du département de l'Aveyron (2/3 de la superficie) et à l'est du département du Tarn (1/3 de la superficie) et est essentiellement composée de milieux forestiers dont une grande partie sont des plantations de résineux. Des landes sont présentes en petit nombre, suite à des coupes forestières, ou en lisière de boisements. Quelques parcelles prairiales sont également prises en compte. Ces boisements et ces landes permettent la nidification de deux espèces de rapaces peu communes en Aveyron : le Circaète Jean-le-Blanc et le Busard Saint-Martin. Les falaises siliceuses hercyniennes viennent compléter l'intérêt de ce site.

Le périmètre élargi autour de du secteur de Murasson intersecte cette ZNIEFF, or ni boisements résineux, ni landes, ni falaises ne sont présents ici. Le risque de croiser les espèces et milieux cibles de la ZNIEFF sont donc très faibles.

ZNIEFF II : Vallée du Rance (730011132)

Il s'agit d'une vaste ZNIEFF de 2 780 ha, s'échelonnant de 212 à 961 m d'altitude.

L'importante longueur de cette ZNIEFF et son étagement induisent une forte diversité de milieux et de situations topographiques à l'origine d'une grande richesse faunistique et floristique. Son

intérêt repose toutefois principalement sur les boisements héliophiles, les boisements riverains et les milieux rocailleux abritant l'essentiel des espèces déterminantes identifiées dans cette ZNIEFF.

Cette ZNIEFF intersecte les périmètres élargis des secteurs de Pousthomy et de Belmont-sur-Rance. Le secteur de Pousthomy est, ici encore, implanté dans un versant ombragé mais une attention particulière sera portée aux boisements de ses fonds de vallons. Quant au secteur de Belmont-sur-Rance, implanté quant à lui sur un versant exposé au sud, l'attention sera portée sur les espèces héliophiles qu'il pourrait abriter, telles que le Lézard catalan. Une attention sera également portée sur les gîtes potentiels à Petit Rhinolophe, chauve-souris présente dans la ZNIEFF.

ZNIEFF II : Rougier de Camarès (730030111)

Cette ZNIEFF est extrêmement vaste (plus de 56 700 ha) et s'échelonne de 251 à 980 m d'altitude.

Elle couvre des situations tellement diversifiées, tant en nature de roche mère que de situations topographiques et de familles de milieux, que la majorité des espèces et des milieux sensibles du Sud-Aveyron y ont été recensées. Une telle profusion d'informations sans réelle localisation ne permet pas d'anticiper les points sensibles à rechercher.

Ainsi, nous pouvons prévoir tout au plus une attention particulière sur tous les secteurs d'étude directement concernés par cette ZNIEFF de type II, à savoir : Rebourguil, Belmont-sur-Rance, Murasson et les Bains de Sylvanès.

Plusieurs secteurs d'études se trouvent à proximité de ZNIEFF
dont les intérêts environnementaux pourraient être transposés dans ces secteurs.

Seule une ZNIEFF de type II intersecte directement certains secteurs d'étude
mais sa trop grande diversité ne permet pas d'anticiper
les potentiels enjeux environnementaux qui pourraient être observés.

Ainsi, une attention particulière sera portée sur chaque site
aux milieux rocailleux et rocheux ainsi qu'aux milieux à tendance sèche,
milieux concentrant les principaux enjeux des ZNIEFF présentes dans la zone.

3.1.2.2. Les sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent à l'échelle du périmètre élargi.

La modification du zonage du PLUi n'impactera donc pas le réseau Natura 2000.

3.1.2.3. Les réserves naturelles et biologiques

Aucune réserve de quelque nature que ce soit n'est présente dans l'enceinte du périmètre élargi.

La modification du PLUi n'impactera pas les réserves naturelles ou biologiques.

3.1.2.4. Les espaces naturels sensibles (ENS)

Aucun ENS n'est présent dans l'enceinte du périmètre élargi.

La modification du PLUi n'impactera pas le réseau des ENS.

3.1.2.5. Les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Aucun APPB n'est présent dans l'enceinte du périmètre élargi.

La modification du PLUi n'impactera pas d'APPB.

3.1.2.6. Les zones humides effectives du bassin Adour-Garonne (ZHE)

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne fait procéder à la cartographie des zones humides sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Le site d'étude fait partie des périmètres prospectés et 3 ZHE ont été inventoriées dans l'enceinte du périmètre élargi.

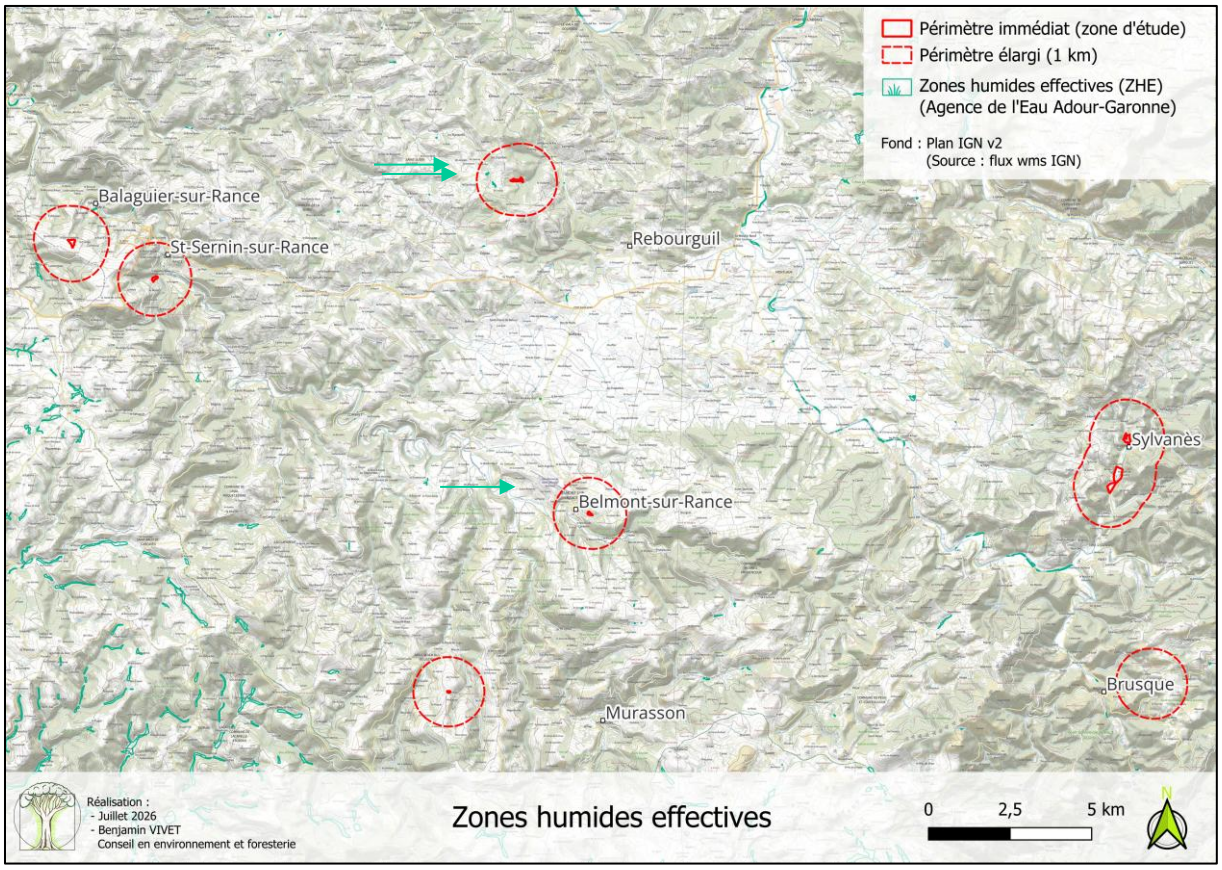


Figure 7 : Carte de localisation des Zones humides effectives du bassin Adour-Garonne

Les 3 zones humides effectives présentes au sein du périmètre élargi, soit à moins d'un kilomètre des sites d'étude, sont toutes des pâtures à grands joncs (code Corine Biotope : 37.241) :

- 2 sont situées proches du secteur de Rebourguil mais à plus de 450 m,
- Et une autre près du secteur de Belmont-sur-Rance mais à quasiment 1 km.

Ces zones humides, dont l'habitat constitutif est courant et n'abritant pas spécifiquement d'espèces rares, sont, par ailleurs, situées sur des versant différents de ceux sur lesquels sont localisés les 2 sites concernés.

Ainsi, aucune interrelation entre ces zones humides et les secteurs ne peut être établie.

Ces zones humides effectives restent néanmoins éloignées des sites d'étude et non situées dans les directions des écoulements des eaux de surface. Dans ces conditions, elles ne peuvent être impactées directement par les projets et n'apportent aucune information sur la flore potentiellement présente dans les sites d'étude.

3.1.2.7. Les Plans nationaux d'action (PNA)

Le secteur d'étude, dans sa globalité, est concerné directement par 6 plans nationaux d'action, à savoir :

- Les PNA **Vautour fauve** et **Vautour moine** pour ce qui est des domaines vitaux.
  Ces rapaces sont des charognards qui nidifient dans les falaises et s'alimentent à partir de carcasses d'animaux morts.
  Pour ce qui est de l'alimentation de ces Vautours, compte-tenu de la taille et de la localisation des secteurs d'étude, il est peu probable qu'une charogne s'y retrouve. Par ailleurs, la modification du PLUi n'engendrera pas de changements des pratiques agricoles dans le secteur. Ainsi, l'élevage ovin « pourvoyeur » régulier de carcasse d'animaux (brebis décédées dans les pâtures) ne sera pas impacté par la modification du PLUi. Cette modification n'aura donc, tout au plus, qu'un impact extrêmement limité sur les vautours.
- Le PNA **Aigle royal**, domaine vital.
  L'Aigle royal est un rapace qui nidifie dans les falaises et chasse dans les milieux plus ou moins ouverts. Cette espèce s'approche très peu des habitations or toutes les zones d'études sont localisées à proximité immédiate de zones construites, avec une activité humaine.
  La modification du zonage du PLUi ne devrait pas avoir d'impact sur cette espèce.
- Le PNA **Milan royal**, domaine vital et d'hivernage.
  Le Milan royal est un rapace qui nidifie dans les arbres et chasse dans les milieux ouverts. Là où il est présent, il est fréquent de le voir proche des habitations ou voler derrière les tracteurs lors de la fenaison à la recherche de petits animaux qui auraient été tués ou privés de cachette par la coupe des foins.
  Les sites d'études n'étant pas localisés en forêt, la modification du PLUi ne devrait pas avoir d'impact sur les zones de nidification de cette espèce. Cependant, toute suppression d'espace agricole ouvert limite la zone de chasse de cette espèce. Dans le cadre de cette modification du PLUi, cette diminution d'espace restera toutefois très limitée, l'impact sur l'espèce ne pourrait donc être tout au plus que très limité.
- Le PNA **Chiroptères** : communes à enjeu fort ou modéré.
  Il n'est pas possible de préjuger de l'impact potentiel du projet sur ce groupe taxonomique car les différentes espèces qui le composent fréquentent des milieux très différents, allant des grottes aux boisements en passant par les habitations. Une attention particulière y sera portée lors du passage sur le terrain.

- Le PNA **Lézard ocellé** :

  Le Lézard ocellé est le plus grand lézard de France métropolitaine. Il affectionne tout particulièrement les milieux les mieux exposés au soleil, présentant des alternances de milieux rocheux (pour l'abri) et d'espaces herbacés, voire broussailleux (pour les zones de chasse).

  Compte-tenu de la localisation de certains sites d'étude (versants exposés au sud), il n'est pas possible de préjuger de l'impact potentiel de la modification du PLUi sur l'habitat de cette espèce.

La modification du PLUi ne devrait *a priori* pas porter atteinte, ou dans des proportions extrêmement limitées, aux oiseaux ciblés par des PNA.

Il n'est cependant pas possible d'affirmer, à ce stade de l'étude, l'absence d'impact potentiel du projet sur le Lézard ocellé ou les Chiroptères.

3.1.3. Les documents cadres supra

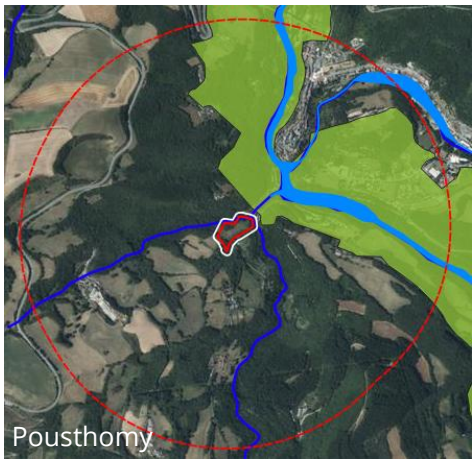
Les documents d'urbanisme doivent être compatibles voire conformes avec les documents cadres supra. C'est aussi valable pour ce qui concerne le volet naturel des documents de planification.

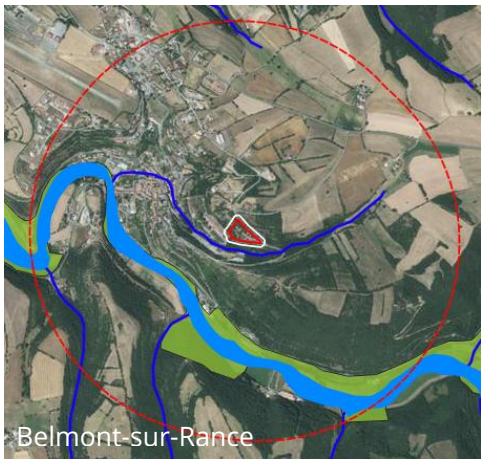
3.1.3.1. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le SRCE est le volet environnemental stratégique du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de l'Occitanie.

Il décline sa trame verte et bleue sous la forme :

- D'une sous-trame verte composée de réservoirs et de corridors.
- D'une sous-trame bleue composée de cours d'eau dits « surfaciques » ou « linéaires ».





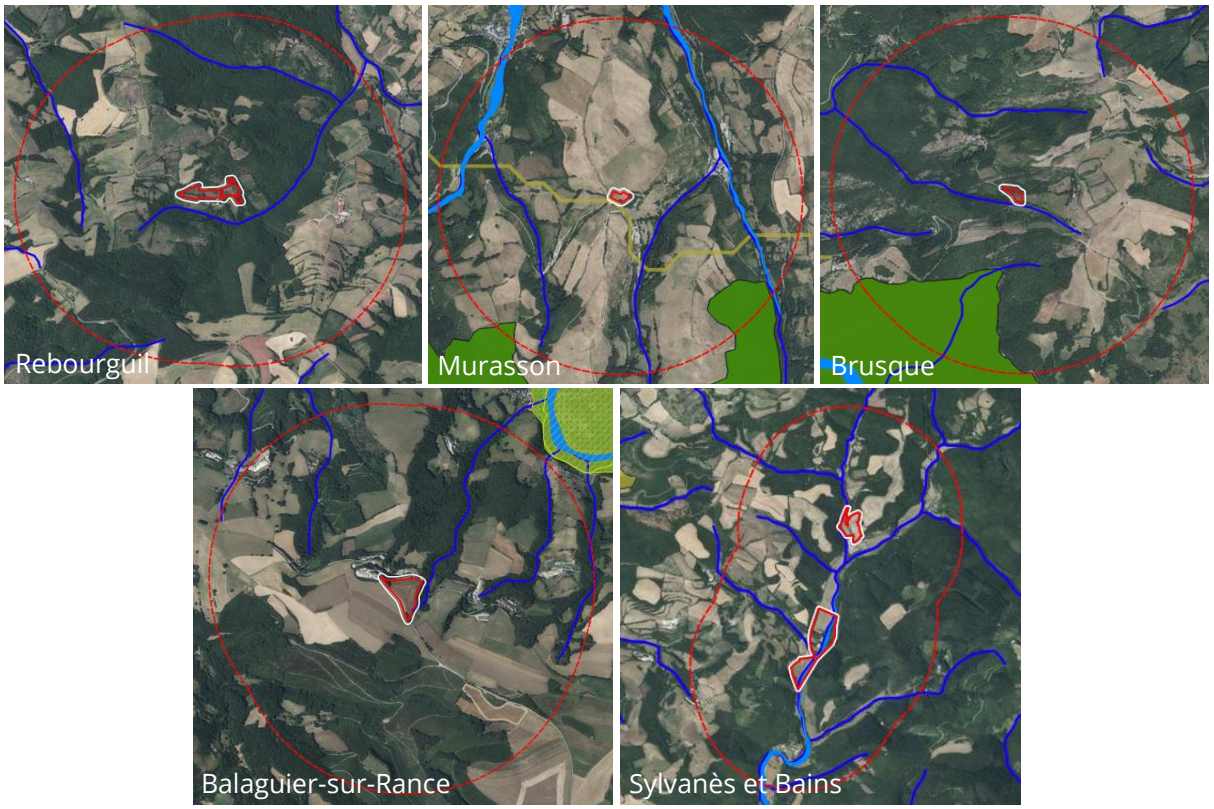


Figure 8 : Extraits du SRCE de Midi-Pyrénées

À la lecture des cartes ci-avant, on constate :

- Qu'aucun des 8 secteurs d'étude ne se trouve dans un réservoir de la trame verte. Seul le site de Murasson se trouve quant à lui en limite d'un corridor de milieux ouverts de plaine. Cependant, ce corridor longe d'ores-et-déjà l'exploitation agricole directement à proximité du secteur d'étude.
- Qu'à l'inverse, plusieurs secteurs sont concernés par des éléments de la trame bleue, à savoir :
    - Pour les éléments linéaires : Pousthomy, Brusque, Sylvanès, Balaguier-sur-Rance et les Bains de Sylvanès
    - Pour les éléments surfaciques : les Bains de Sylvanès.

Une attention particulière devra être portée sur la prise en compte ou la protection des cours d'eau et des ripisylves associées qui bordent plusieurs secteurs d'étude, ceci afin que le PLUi reste compatible avec le SRCE Midi-Pyrénées.

3.1.3.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Aveyron et la trame verte et bleue du PNR des Grands Causses

Les secteurs d'étude sont inclus dans le périmètre du SCoT du Sud Aveyron dont le volet environnemental consiste en une retranscription fidèle de la trame verte et bleue du PNR des Grands Causses.

Cette trame verte et bleue se décompose en 4 volets :

1. Un niveau d'enjeu environnemental global, reflétant l'importance environnementale du secteur dans la trame globale,
2. Une trame bleue (des cours et des masses d'eau),
3. Une trame verte des milieux ouverts,
4. Et une autre trame verte des forêts et des milieux boisés.

Niveau d'enjeu environnemental global

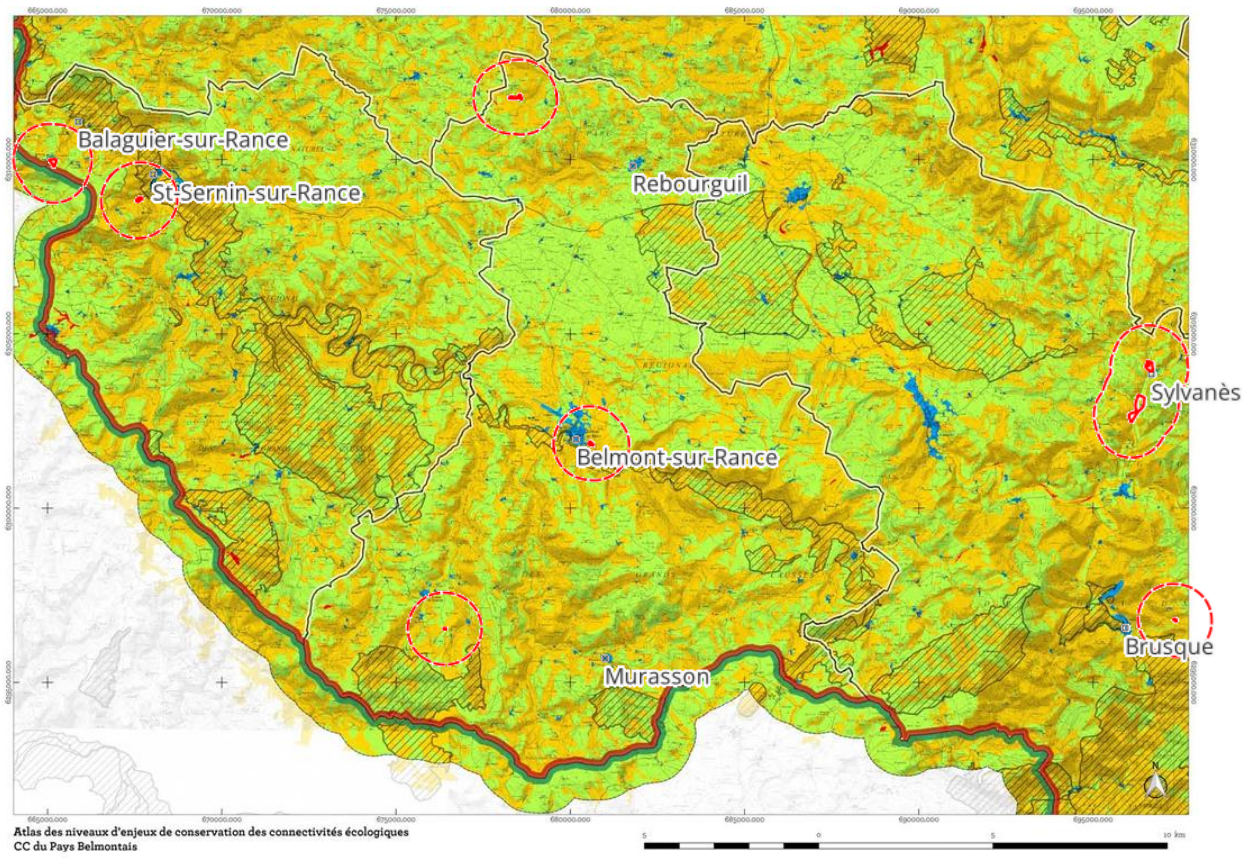


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux globaux de la TVB (source : PNR Grands Causses)

On note que, eu égard à la TVB des Grands-Causses, tous les secteurs d'étude se trouvent dans des zones dites soit à « *aménagements devant prendre en compte le maintien des équilibres naturels* », soit à « *aménagements ne remettant pas en cause le maintien des équilibres naturels* ».

L'analyse environnementale de terrain vise justement à prendre concrètement en compte les enjeux environnementaux réels des secteurs. Une telle analyse aura donc pour conséquence de rendre compatible la modification du PLUi avec les enjeux de la TVB du SCoT.

3.2. Synthèse de la pré-étude

La pré-étude ne révèle pas d'importants enjeux de biodiversité dans chacun des 8 secteurs cibles de cette étude ;

sans pour autant conclure à une absence certaine d'enjeux environnementaux sur les secteurs cibles de la présente étude.

En effet, aucune mesure de protection forte n'a été identifiée dans les différents secteurs (tout au plus une ZNIEFF de type II). Mais ceci ne permet pas de conclure à une absence d'enjeux environnementaux dans ces secteurs ; d'autant plus que divers éléments de la trame verte et bleu du SRCE sont identifiés en limite de plusieurs secteurs.

L'analyse globale de la TVB du SCoT du Sud-Aveyron confirme, pour la majorité des secteurs, la nécessité de prendre en compte les équilibres naturels dans les aménagements afin de les rendre compatibles avec la préservation de la qualité environnementale du territoire.

Aussi, la pré-étude confirme la nécessité d'une analyse de terrain, analyse qui devra tout particulièrement s'attacher aux milieux suivants :

- Les milieux riverains, cours d'eau et ripisylves associées ;
- Les milieux rupestres, rocheux et rocailleux ;
- Les côteaux ouverts et secs.

4. Analyse des enjeux environnementaux

Cette partie sera déclinée site par site.

4.1. Balaguier-sur-Rance – Zone A, logement d'agriculteur

4.1.1. Rappel

Il est rappelé que ce site a été ajouté à l'étude après la visite de terrain.

Avec l'accord des personnes publiques associées, l'analyse environnementale de ce secteur n'a donc été conduite qu'à partir des orthophotographies. C'est pourquoi l'analyse a ici été réalisée à partir du plan corps de rue simplifié (orthophographie à 5 cm) et non l'orthophotographie IGN à 20 cm.

4.1.2. Description globale de la situation

Ce secteur d'étude s'étend sur un peu moins de 25 500 m². Il se situe à proximité d'un hameau agricole rassemblant plusieurs bâtiments d'exploitations.

La parcelle cible de l'étude est localisée au sud-est du hameau. Elle est composée d'une parcelle en culture (céréalière sur l'orthophoto), de pente modérée à marquée dirigée vers le nord-est. Elle est bordée au nord et au sud-ouest par des routes et est délimitée sur ses 3 quarts par des boisements ou des haies.

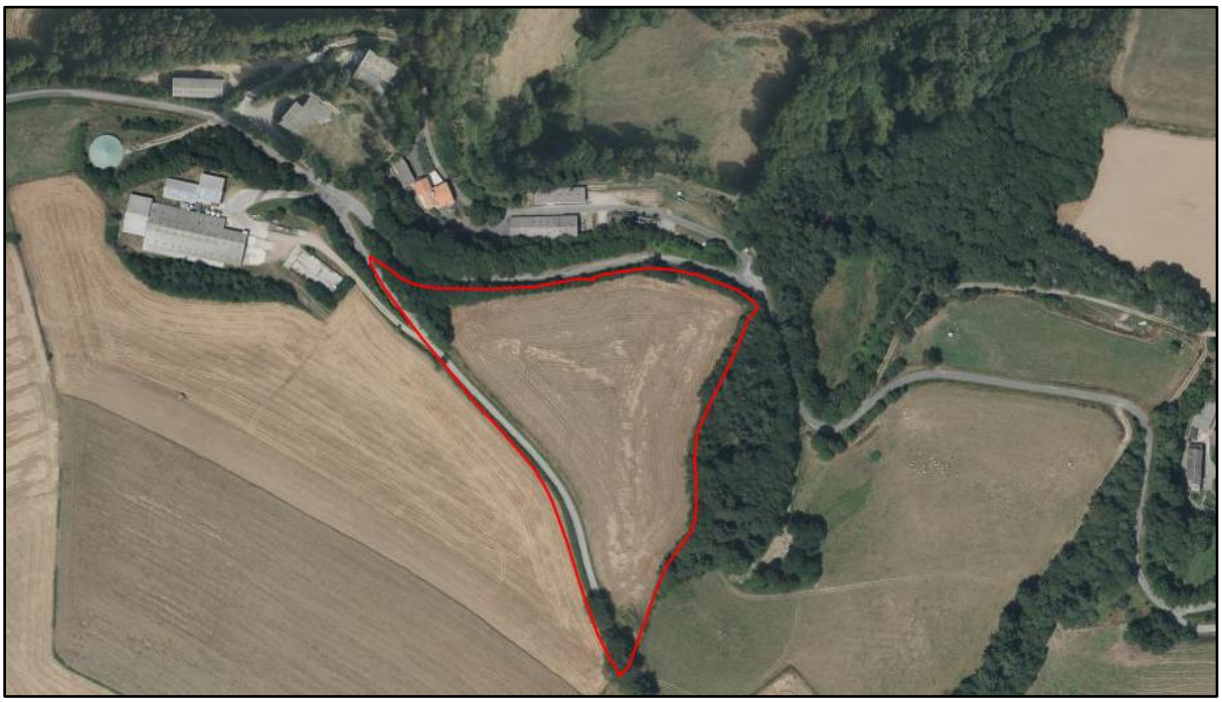


Figure 10 : Vue aérienne du secteur de Balaguier-sur-Rance

4.1.3. Description des milieux du secteur

Comme précisé ci-avant, l'analyse des milieux de ce site n'a été menée qu'à partir des orthophotographies, résolution 5 cm. Aussi, leur cartographie a été réalisée à l'échelle 1/250e.

Selon les orthophotographies disponibles, précisées par des vues transmises par l'exploitant, la parcelle est, dans sa très grande majorité, occupée par une culture céréalière.

À cette culture s'ajoutent :

- Au sud, à l'est, au nord et au nord-ouest, des boisements feuillus accompagnés de quelques résineux (de type Épicéa ou Douglas) plus ou moins linéaires, jouant pour la plupart le rôle de haies. De plus, le boisement à l'est pourrait éventuellement présenter en certains endroits un faciès de ripisylve.
- À l'est at au nord, des routes goudronnées.
- Au sud, ce qui pourrait être un fourré, potentiellement à tendance humide, bordé parce qui pourrait être un fossé.

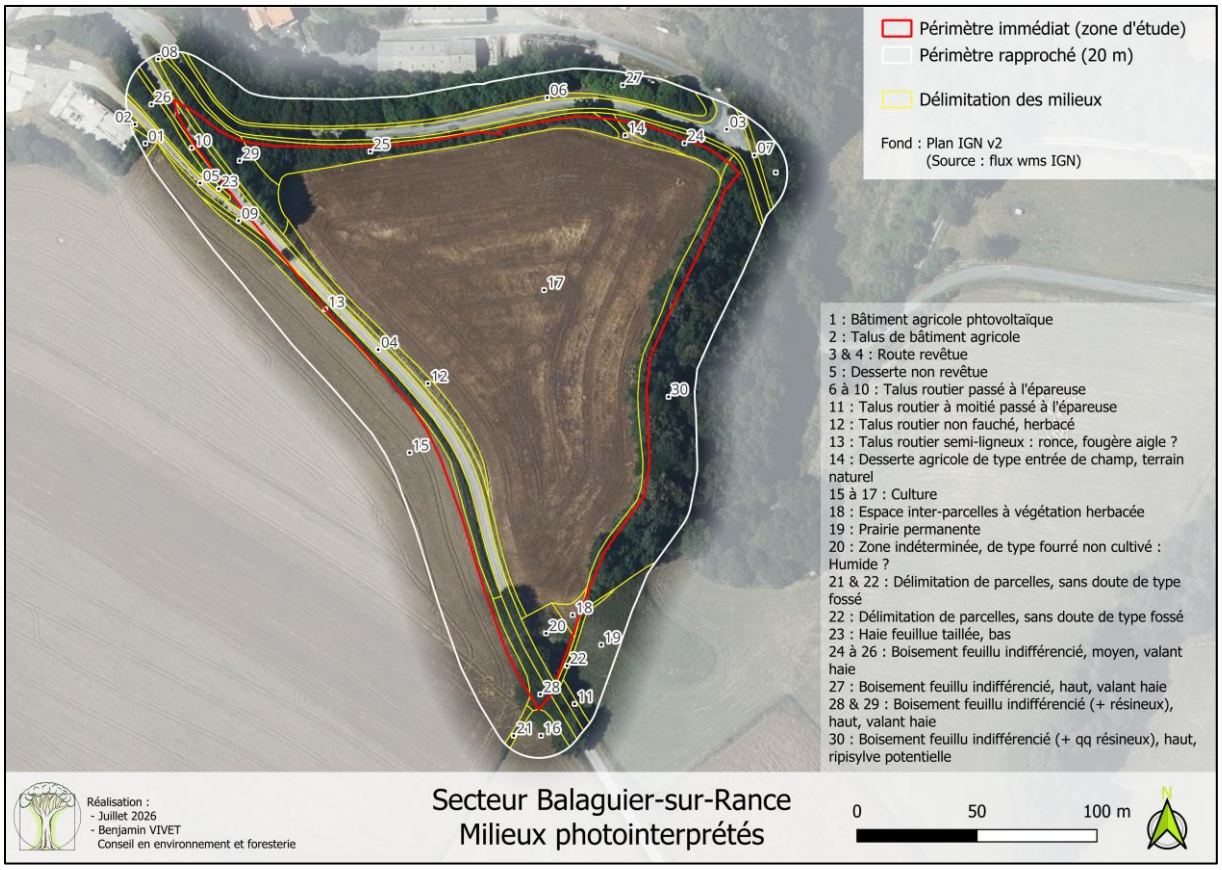


Figure 11 : Carte des milieux du site de Balaguier-sur-Rance

4.1.3.1. Culture céréalière (17)

L'illustration ci-contre a été fournie par l'exploitant, elle présente la culture dans laquelle il projette d'implanter son habitation (lieu d'implantation matérialisé par la croix rouge).



Cette partie du site d'étude étant cultivée de longue date et localisée à proximité du siège d'exploitation, elle ne présente, *a priori*, guère d'enjeux environnementaux. Le niveau d'enjeu environnemental *a priori* a été évalué à ***faible***.

4.1.3.2. Bâtiment agricole et terrains annexes (01 et 02)



Au fond à l'ouest du site d'étude se trouve les bâtiments actuels de l'exploitation. Ils sont composés d'un hangar photovoltaïque (possiblement une porcherie) et sera bientôt complété par un second bâtiment. Les enjeux y sont ***nul*** pour le bâtiment et ***très faible*** pour les espaces annexes.

(Illustration fournie par l'exploitant)

4.1.3.3. Desserte locale et talus (03 à 14)

La parcelle d'étude est bordée sur le nord et l'ouest de routes goudronnées à enjeu ***nul*** complétées par de pistes de agricoles en terrain non revêtu à enjeu ***très faible*** voire ***faible*** (terrain naturel enherbé).

Ces dessertes sont bordées directement d'une bande de rive passée à l'épareuse (enjeu ***faible***) puis d'un talus pouvant soit être herbacé non fauché (12) ou de type fourré à Fougère aigle (13), 2 types de milieux à enjeu ***faible à modéré***.

(Illustration fournie par l'exploitant)



4.1.3.4. Boisements de feuillus indifférenciés, associés à quelques résineux (23 à 29), à dominante linéaire

Les 3 quarts de la parcelle sont bordés de boisements dont la plupart correspondent à des boisements linéaires de type haie.

Il est possible, par interprétation au niveau de la forme des houppiers et de la dimension des ombres portées, de présupposer du type et de la hauteur des boisements strictement linéaires (23 à 29). Ainsi, on peut envisager ici 3 catégories de haies :

- Une haie basse de feuillus, taillée « court » (23), dont l'enjeu environnemental *a priori* est évalué à ***faible***.



- Un faciès de haie de feuillus indifférenciés de hauteur modérée (24 à 26), dont l'enjeu environnemental *a priori* est évalué *a minima* à ***modéré***.



- Un faciès de haie de feuillus indifférenciés de belle hauteur (27 à 29), dont l'enjeu environnemental *a priori* est évalué *a minima* à ***modéré à fort***.



4.1.3.5. Boisement potentiellement de type ripisylve (30)

Le dernier boisement (30), à l'ouest de la parcelle, semble être implanté dans un fond de vallon (Cf. réservoir linéaire de la trame bleue du SRCE, en bleu sur l'illustration à droite).



De par sa localisation et la présence certaine d'un cours d'eau, il se pourrait que ce boisement soit composé, en tout ou partie, d'une ripisylve, voire présente en certains endroits un faciès humide. C'est pourquoi le niveau d'enjeu environnemental *a priori* été évalué à ***fort***.

4.1.3.6. Milieu indéterminé, potentiellement humide et fossés (20 à 23)

Tout au sud du site d'étude se trouve un milieu indéterminé par photo-interprétation.

Il semblerait qu'il puisse s'agir d'un simple fourré, par exemple de fougère aigle. Mais, ce qui interpelle, c'est que ce fourré se localise dans la continuité de la parcelle cultivée et qu'il est bordé par un fossé. Sur le terrain, dans une telle situation, on constate souvent la présence d'une zone humide, raison pour laquelle ce type de « portion de parcelles » n'est pas cultivé.

Le niveau d'enjeu environnemental *a priori* de ce milieu n'a donc pas été évalué.



La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux *a priori* déterminés par photo-interprétation :

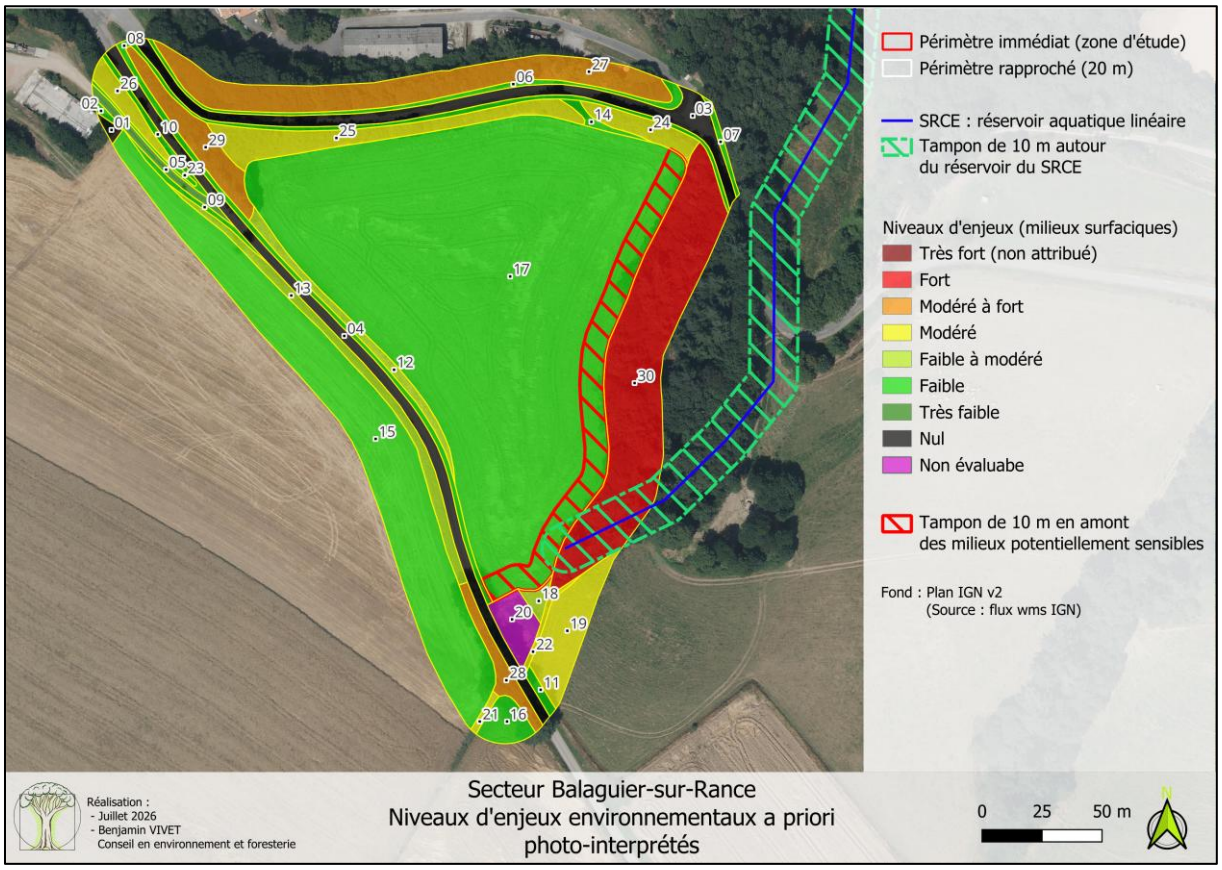


Figure 12 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Balaguier-sur-Rance

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

La carte ci-dessus fait apparaitre 2 informations en figuré hachuré ; il s'agit de précautions prises du fait qu'il n'y ait pas eu de visite de terrain sur ce site :

- Hachuré vert : un tampon de 10 m « de sécurité », affecté autour du réservoir de biodiversité linéaire aquatique du SRCE.
- Hachuré rouge : un recul de 10 m en amont des milieux potentiellement sensibles du site d'étude, afin de s'assurer que d'éventuelles pollutions accidentelles puissent-être absorbées par le milieu avant d'atteindre ces secteurs possiblement à enjeux.

4.1.4. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Balaguier-sur-Rance

Globalement, dans toute sa partie centrale, le secteur d'étude de Balaguier-sur-Rance présente des enjeux environnementaux ***faibles***, concernant une culture de céréales valorisée comme telle depuis plusieurs années. Ce niveau d'enjeux est compatible avec l'aménagement de la zone tel qu'il a est prévu.

La photo-interprétation ne permet cependant pas de lever certains doutes sur la partie est du site d'étude, en bordure d'un réservoir de biodiversité aquatique linéaire du SRCE. La photo-interprétation ne permet pas de caractériser de façon suffisamment précise les milieux présents ici (un boisement de feuillus indifférenciés et ce qui pourrait être soit un fourré à Fougère aigle soit un fourré humide). C'est pourquoi il est proposé de maintenir un tampon de sécurité en amont de ces milieux, afin de prévenir tout risque de pollution. Il est précisé que ce tampon ne remet pas en question la faisabilité du projet de l'agriculteur, souhaitant implanter son habitation en bord de route, sur la partie la plus plane de la parcelle.

Enfin, la parcelle cible de l'étude est bordée au nord, au nord-ouest et au sud-ouest par des boisements linéaires de feuillus indifférenciés jouant le rôle de haies. De par leur nature et leur composition supposées, il paraitrait judicieux de protéger ces boisements dans le PLUi (principalement 27, 28, 29, mais aussi 24 et 25 et, dans la mesure du possible, 26 – *Cf.* carte page précédente).

Les enjeux environnementaux *a priori* évalués par photo-interprétation sont donc globalement compatibles avec la modification du zonage du PLUi en vue de permettre l'implantation d'une maison d'agriculteur dans une zone A.
Il conviendra toutefois de :
- Restreindre le changement de zonage à la seule partie centrale du site d'étude,
- Préserver le réseau de haies bordant la culture.

4.1.5. Préconisations d'aménagement

Afin de s'assurer de ne pas porter atteinte à d'éventuels enjeux environnementaux non observés sur le terrain (pas de visite de site), il serait pertinent de :

1. Inscrire le boisement/ripisylve (30) et une zone tampon (hachuré vert) autour du réservoir aquatique linéaire du SRCE au titre des élément protégés du PLUi,
2. Inscrire le réseau de haies *(Cf.* synthèse précédente pour l'identification des éléments à protéger) bordant la parcelle cible de l'étude,
3. N'autoriser la construction de la maison d'habitation de l'agriculteur qu'à une distance de sécurité d'au moins 10 m des éléments à potentiel enjeu environnemental, sans quoi une analyse de terrain deviendrait obligatoire pour s'assurer de la non existence réelle d'enjeux.

4.2. Belmont-sur-Rance – Projet médico-social

4.2.1. Description globale de la situation

Ce secteur d'étude s'étend sur un peu moins de 9 000 m². Il est délimité au nord-est par la route de la Combe (goudronnée), au sud par le chemin des Terres Rouges (goudronné également) et au nord-ouest par un ancien muret de pierre sèche.

Cet ensemble, à proximité immédiate des constructions du bourg de Belmont-sur-Rance, est composé d'une pâture plus ou moins arborée, en terrasses, exposée au sud-ouest.

L'ABSEAH – Maison d'accueil spécialisée (visible sur la gauche de la photographie aérienne ci-dessous) envisage d'étendre son activité sur le secteur cible de cette étude environnementale.



Figure 13 : Vue aérienne du secteur de Belmont-sur-Rance

4.2.2. Description des milieux du secteur

Le site d'étude présente une structuration environnementale relativement homogène, organisée autour d'une grande prairie mésoxérophile sur d'anciennes terrasses, entrecoupée de haies de chênes pubescents surmontant les murs de soutènement en pierre sèche.

Hormis vers le nord-ouest où le milieu principal du site d'étude se poursuit, les 3 quarts est du secteur sont clairement délimités par des routes goudronnées, marquant une rupture nette dans la continuité des milieux.



Figure 14 : Carte des milieux du site de Belmont-sur-Rance

4.2.2.1. Prairie mésoxérophile sur terrasses (09)



Cette prairie occupe plus des 3 quarts du site d'étude.

Les anciennes terrasses présentes génèrent des sols relativement profonds, permettant le développement d'une prairie mésoxérophile somme toute classique malgré les conditions climatiques locales plutôt « séchardes ». L'activité de pâturage ovin qui y est toujours présente (mais *a priori* succincte comme en témoigne le développement de la strate basse ligneuse en cours de colonisation) apporte un

renouvellement, une diversification des espèces herbacées par la diffusion des graines piégées dans le fourrage. Ainsi, cette pâture apparait comme « améliorée par points », autour des lieux où sont placées les mangeoires.



On note çà et là des sols un peu plus mouilleux (en lien avec un déversoir des eaux pluviales de la route en contre-haut) sans pour autant en faire des zones humides. Quelques plantes affectionnant les terrains plus frais y sont présentes, telles *Serapia lingua* ou *Juncus conglomeratus*.

Cette prairie, bien qu'anthropisée, présente tout de même un certain niveau de naturalité. Le niveau d'enjeu qui lui a été attribué est donc ***faible à modéré***.

4.2.2.2. Prés-bois de chênes pubescents (07 et 08)



Dans les angles nord-ouest et sud-ouest du secteur d'étude se trouvent 2 prés-bois de chênes pubescents.

Ces boisements post-pionniers traduisent le recul de l'activité agricole sur ce secteur. La pression de pâturage ovine étant trop faible, seule la fauche permet ici le maintien ouvert des milieux. Or ces 2 parties de la parcelle sont rendues difficiles d'accès par des vestiges de murets ou de murs de soutènement. L'exploitant ne fauche donc pas ces secteurs qui ont été colonisés par le chêne pubescent.

Ces 2 boisements présentent des faciès différents. Le boisement 07, au sud, a récemment vu son sous-étage passé au gyrobroyeur alors que le boisement 08, au nord, a quant à lui conservé sa strate broussailleuse.

Ces 2 boisements restent classiques dans le paysage local. Le faciès 08 étant plus naturel, il présente un intérêt environnemental légèrement meilleur. Ainsi, le boisement 07 s'est vu attribuer un niveau d'enjeu environnemental ***faible*** contre ***faible à modéré*** pour le boisement 08.

4.2.2.3. Bâti et ruine (05 et 06)




2 constructions se trouvent dans la parcelle. Il s'agit d'un petit bâti agricole encore pourvu d'un toit pour le bâtiment 05 (au sud-est) et d'une ruine de « maison de vigne » pour le bâti 06 (tout à l'ouest).

Ces bâtis présentent de nombreuses anfractuosités (joints profonds ou pierre sèche) mais, de par leur emplacement (sous couvert pour la ruine) ou leur utilisation actuelle (bâti agricole donnant l'impression de toujours servir), leur enjeu environnemental n'est évalué qu'à ***faible à modéré***.

4.2.2.4. Autres milieux

Tous les autres milieux sont « hors site ».

Il s'agit de milieux de transition au sud (02 : plateforme terrassée avec mur de soutènement maçonné ; 03 : talus routier passé à l'épareuse) ouvrant sur une route goudronnée (01) créant une rupture de continuité environnementale avec le boisement de chênes pubescents (11) en contrebas.

Quant au nord, on retrouve une route goudronnée (01) coupant la continuité vers un pré-bois de chênes pubescents (10).

4.2.3. Intérêt environnemental du secteur de Belmont-sur Rance

L'intérêt environnemental de cette parcelle réside dans la présence de nombreux murets et murs de soutènement en pierre sèche, surmontés de haies arbustives / arborées, découpant la parcelle d'est en ouest et, dans une moindre mesure, du nord au sud.



Ces éléments sont très attractifs pour les reptiles, constituant des zones d'abris accolées à des zones de chasse (milieux ouvert herbacés) ; un Lézard vert (*Lacerta bilineata*, espèce protégée mais à faible enjeu régional), y a d'ailleurs été observé. La présence des bâtiments à proximité laisse toutefois penser que l'influence humaine est trop marquée pour que le Lézard ocellé (*Timon lepidus*, espèce cible d'un Plan national d'action) se soit appropriée ces lieux.

Il n'en reste pas moins que ces linéaires présentent un enjeu *a minima* ***modéré à fort***. Ainsi, en cas d'aménagement de la zone, des mesures type ERC devront être prises pour limiter l'impact des constructions sur ces linéaires.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain.

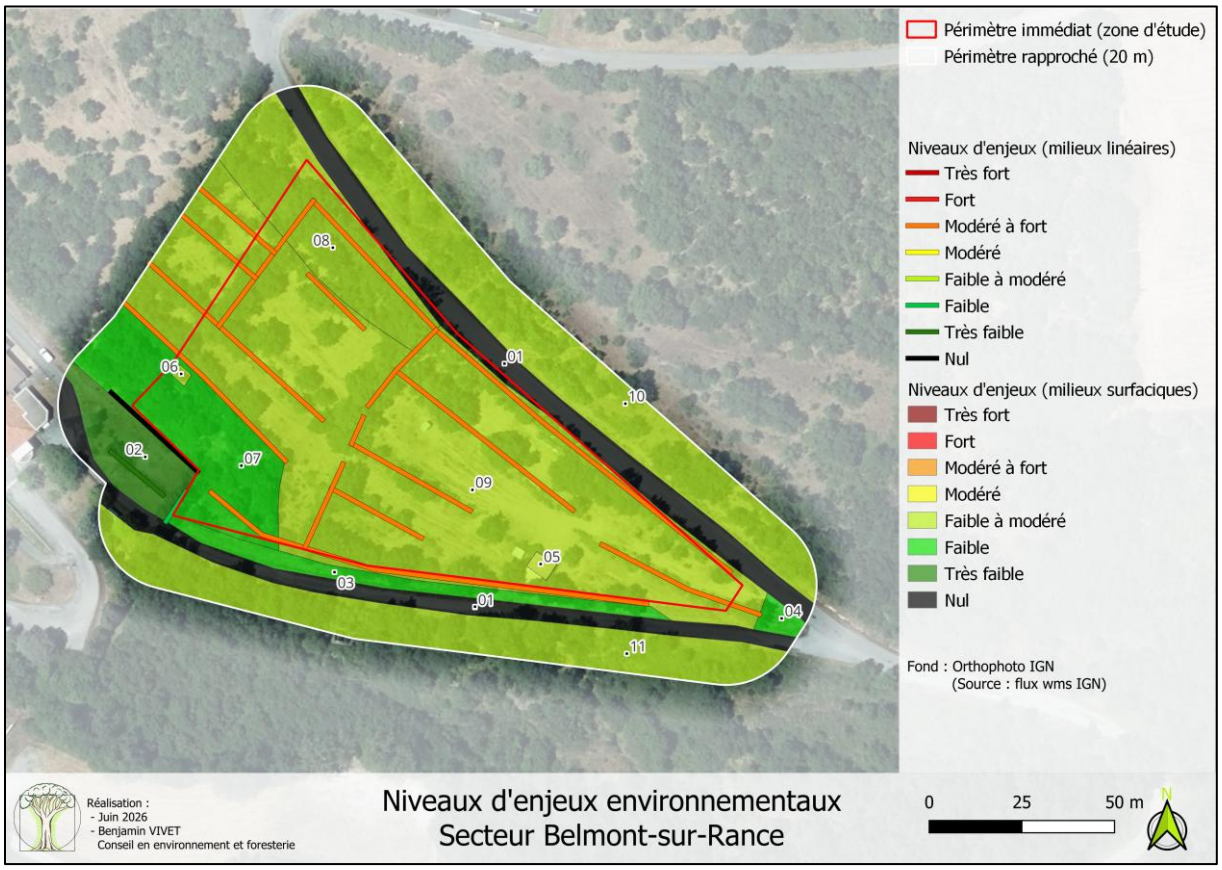


Figure 15 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Belmont-sur-Rance

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.2.4. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Belmont-sur-Rance

Dans sa globalité, les milieux du site d'étude présentent des enjeux environnementaux d'un niveau ***faible*** à ***faible à modéré***, compatibles avec l'aménagement du secteur.

Cependant, la présence de nombreux murets et murs de soutènement en pierre sèche, couplés à des haies, génère un réel intérêt environnemental du point de vue des habitats d'espèces protégées, tout particulièrement des reptiles tels le Lézard vert occidental. Il est donc impératif de prendre en compte ces linéaires et les espèces qui peuvent potentiellement les occuper dans les aménagements qui seront entrepris sur la zone.

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain ne sont pas rédhibitoires pour l'aménagement de la zone mais nécessitent une réelle prise en compte dans le projet d'aménagement.

4.2.5. Préconisations d'aménagement

Voici quelques pistes à creuser pour la prise en compte de l'environnement local lors de l'aménagement de la zone concernée :

- Minimiser l'emprise des aménagements sur la parcelle et valoriser les terrasses existantes, par exemple pour l'aménagement des espaces verts annexes,
- Conserver un maximum de murs de soutènement en pierre sèche existants (et des haies associées) et compenser ceux qui pourraient être détruits (par exemple en réemployant les pierres pour refaire le muret abîmé délimitant la parcelle, le long de la route au nord,
- Réaliser les travaux d'aménagement à la période de moindre impact pour les reptiles, soit la fin de l'été…

4.3. Brusque – Zone A, brebis viande

4.3.1. Description globale de la situation

Ce secteur d'étude s'étend sur un peu plus de 4 130 m². Il se situe dans une combe surplombant le village de Brusque mais reste non visible depuis ce dernier. Il est délimité au nord par une petite falaise, au sud-ouest par une route goudronnée (accès au hameau de Brox) et au sud par une ripisylve. La limite côté est n'est pas marquée : la prairie occupant cette partie de la parcelle se prolonge en remontant le vallon.

La photographie aérienne ci-dessous est trompeuse puisqu'elle ne traduit plus la réalité actuelle du terrain. En effet, cette parcelle a été remaniée, principalement pour des raisons agricoles. En effet, certains milieux en friche ont été réouverts, une ruine a été dégagée et l'entrée de champ a été retravaillée.



Figure 16 : Vue aérienne du secteur de Brusque

4.3.2. Description des milieux du secteur

Comme précisé ci-avant, la photographie aérienne disponible n'est plus d'actualité. La description des habitats risque donc d'être en désaccord avec ce qui est perceptible sur la carte proposée ci-après.

Aujourd'hui, la parcelle d'étude est globalement subdivisable en 4 sous-parties :

1. Une prairie à l'est ;
2. Un boisement au nord ;
3. Une plateforme en entrée de champ ;
4. Et, sur la majeure partie du site, une ancienne friche / boisement, récemment réouverte.

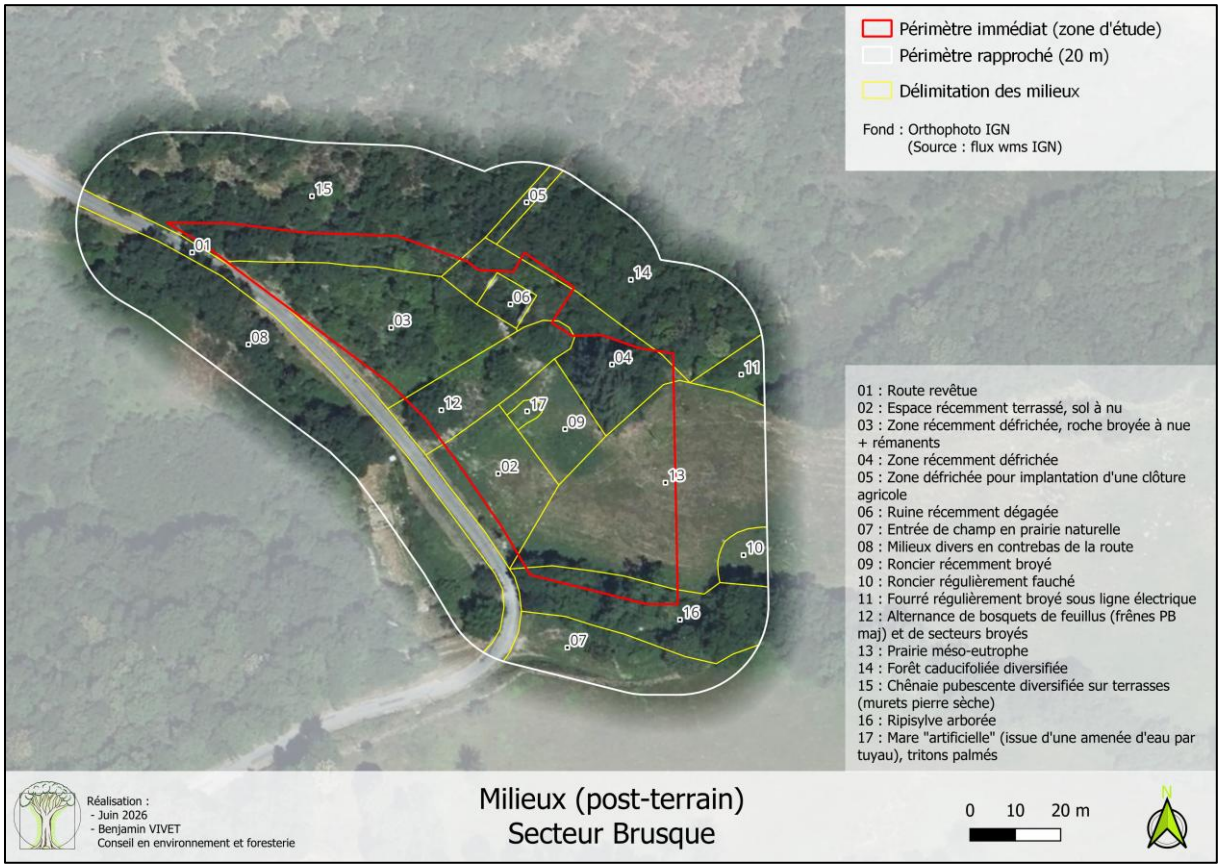


Figure 17 : Carte des milieux du site de Brusque

4.3.2.1. Prairie méso-eutrophe (13)



La partie est de la parcelle est occupée par une prairie méso-eutrophe (13) présentant un gradient d'espèces nitrophiles à mesure que l'on s'approche de l'entrée de champ (point bas de la prairie). Cette prairie est classique et eutrophisée, ce qui lui confère un niveau d'enjeu environnemental ***faible***. En remontant cette prairie, dans les portions les plus pentues, se développe des ronciers (10) qui sont régulièrement broyés et qui ne présentent pas plus d'intérêt environnemental.

Cette prairie est toutefois bordée au sud par une étroite ripisylve (16) longeant le cours d'eau qui s'écoule au fond du vallon. Cette étroite bande, bien que composée principalement rien que d'une strate arbustive de noisetiers (strate arborée de frênes et noyers très discontinue), assure tout de même un rôle de protection du ruisseau et nécessite ainsi d'être préservée. La strate arborée étant discontinue, cette ripisylve se voit dotée d'un niveau d'enjeu environnemental ***modéré à fort*** (qui aurait été poussé à *fort* si la strate arborée avait été continue).

4.3.2.2. Boisements feuillus (14 et 15 + 08)





Au nord du site d'étude se trouvent 2 boisements feuillus très différents l'un de l'autre.

Le boisement 14, implanté dans le prolongement de la prairie, bénéficie de sols *a priori* profonds. Ce boisement est donc composé d'une forêt caducifoliée relativement diversifiée mais dominée par ce qui s'apparente à un taillis de châtaigniers. Ce milieu relativement fréquent revêt un intérêt environnemental ***faible à modéré***.

Le boisement 15 est quant à lui plus remarquable. Il s'agit d'une chênaie pubescente à buis implantée en pied de falaise, sur d'anciennes terrasses (créées à partir de murets de pierre sèche). Exposée au sud et en pied de falaise, cette situation a tout d'une situation xérophile, cependant, la canopée absorbe la chaleur et crée une ambiance fraiche sous ses branches, favorable au développement de nombreuses fougères. Outre son rôle de protection contre les chutes de pierres, cette chênaie pubescente présente une typicité remarquable et se voit attribuer un niveau d'enjeu environnemental ***modéré à fort***.

Des boisements réapparaissent, en mélange avec des espaces ouverts type potager, de l'autre côté de la route bordant le bas de la zone d'étude. Ces boisements sont ici implantés dans le talus de la route et sont relativement récents. Ils ne présentent guère d'enjeu environnemental. Leur niveau d'enjeu est ainsi évalué à ***faible***.

4.3.2.3. Plateforme en entrée de champ (02)



Une plateforme a récemment été aménagée en entrée de champ. Cette dernière, sur laquelle se trouve actuellement un petit rucher, est totalement dépourvue de végétation. Son enjeu environnemental actuel est ***très faible***.

4.3.2.4. Friche récemment réouverte (03, 04, 05, 06, 09 et 12)





La plus grande partie de la parcelle est aujourd'hui occupée par un milieu récemment perturbé issu de la réouverture des fourrés compris entre les boisements et la route (ancienne « friche » de colonisation des terrain délaissés).

Ces terrains défrichés présentent divers faciès selon ce qui était présent avant :

- 03 résulte du broyage et de la mise en andain des buis issus de la chênaie à buis en contre-haut,
- 04 est issu du broyage des rémanents d'un ancien bosquet de résineux indéterminés,
- 05 correspond à l'ouverture d'une ligne dans la forêt caducifoliée pour implanter une nouvelle clôture agricole (fils barbelés),
- 06 est une ruine qui vient d'être dégagée,
- Et 09 résulte du gyrobroyage d'un roncier.

Seul le milieu 12 se distingue un peu de ces milieux récemment réouverts puisqu'il conserve plusieurs petits bosquets de jeunes frênes.

Ainsi, les milieux 03, 04, 05 et 09, récemment broyés ne présentent plus guère d'intérêt environnemental et se voient attribuer un niveau d'enjeu ***faible***. Les milieux 06 et 12, affichant un intérêt supplémentaire (pierres sèches et bosquets) mais ne présentant pas non plus d'intérêt réellement remarquable, se voient attribuer un niveau d'enjeu ***faible à modéré***.

4.3.2.5. Mare artificielle (17)




Une mare artificielle est présente au milieu de la parcelle. Il semble que celle-ci ait été créée récemment (sans doute en même temps que la plateforme) afin de permettre l'abreuvement d'un troupeau d'ovins. Cette mare est alimentée par un tuyau et présente donc un caractère artificiel mais elle héberge d'ores-et-déjà des tritons palmés (*Lessotriton helveticus* – espèce déterminante ZNIEFF, inscrite à la convention de Berne, protégée au niveau national mais à faible enjeu Occitanie) et quelques espèces végétales des zones humides.

Le niveau d'enjeu environnemental de cette mare est donc porté à **modéré à fort**.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain :

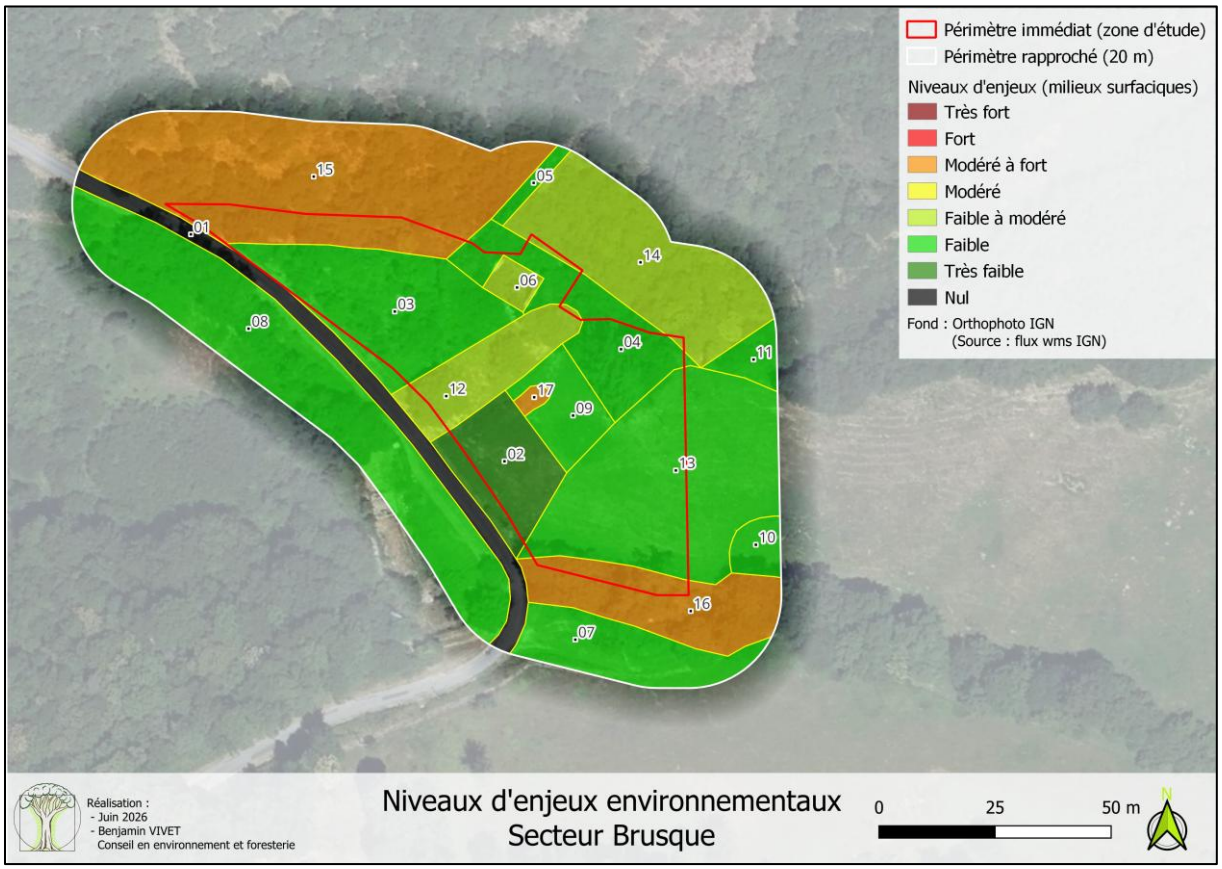


Figure 18 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Brusque

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.3.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Brusque

Globalement, dans toute sa partie centrale, le secteur d'étude de Brusque présente des enjeux environnementaux s'échelonnant de ***très faible*** à ***faible à modéré***. Ces niveaux d'enjeux sont compatibles avec l'aménagement de la zone.

Il conviendra cependant d'assurer la préservation de 3 milieux particuliers présentant un niveau d'enjeu environnemental ***modéré à fort***, à savoir :

1. La ripisylve en bordure sud-est du secteur d'étude,
2. La chênaie pubescente à buis sur terrasses au nord-ouest du secteur,
3. Et enfin, la mare en plein centre du site.

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain sont donc globalement compatibles avec la modification du zonage du PLUi en vue de permettre le développement d'une zone A.
Il conviendra toutefois de :
- Restreindre le changement de zonage à la seule partie centrale du site d'étude,
- Assurer la pérennité de la mare au centre de la parcelle.

4.3.4. Préconisations d'aménagement

Afin de préserver les 3 éléments à enjeux environnementaux du site d'étude, il serait pertinent de :

4. Inscrire la ripisylve et une zone tampon au titre des élément protégés du PLUi,
5. Classer, si ce n'est déjà le cas, en Zone N la chênaie pubescente à buis du nord-est du site d'étude,
6. Assurer la pérennité de la mare au centre de la parcelle. Cette mare a sans doute été créée afin de fournir un point d'abreuvement pour le troupeau ovin destiné à occuper les parcelles. L'abreuvement des bêtes dans une telle mare s'avère compatible avec la présence des Tritons. Dans l'idéal, il serait même possible d'agrandir cette mare afin qu'elle ne s'assèche pas en été et qu'il y ait assez d'eau à la fois pour le bétail et pour les tritons.

4.4. Murasson – Zone A, maison d'habitation

4.4.1. Description globale de la situation

Ce secteur d'un peu moins de 4 200 m² se localise à proximité immédiate d'un élevage canin (appartenant à la propriétaire des parcelles), au niveau d'un col séparant les vallées du Linarette (à l'est) et du Toudoure (à l'ouest), cette seconde vallée abritant le bourg de St Sever du Moustier.

La topographie est ici relativement plate, ce qui explique certainement la présence des prairies artificielles qui occupent l'essentiel de la zone d'étude (facilité d'accès et possibilités de labour). La parcelle d'étude est délimitée au sud par la route d'accès au hameau de Viverdier mais ne présente pas de limite physique côté nord, dans la prairie.



Figure 19 : Vue aérienne du secteur de Murasson

4.4.2. Description des milieux du secteur

L'essentiel du secteur est composé d'une prairie artificielle servant de pâture pour des chevaux ou de prairie de fauche pour produire le fourrage de ces animaux. Seul un bosquet de frênes prolongé par un « boisement / haie », au sud, fait varier les milieux de ce secteur d'étude.

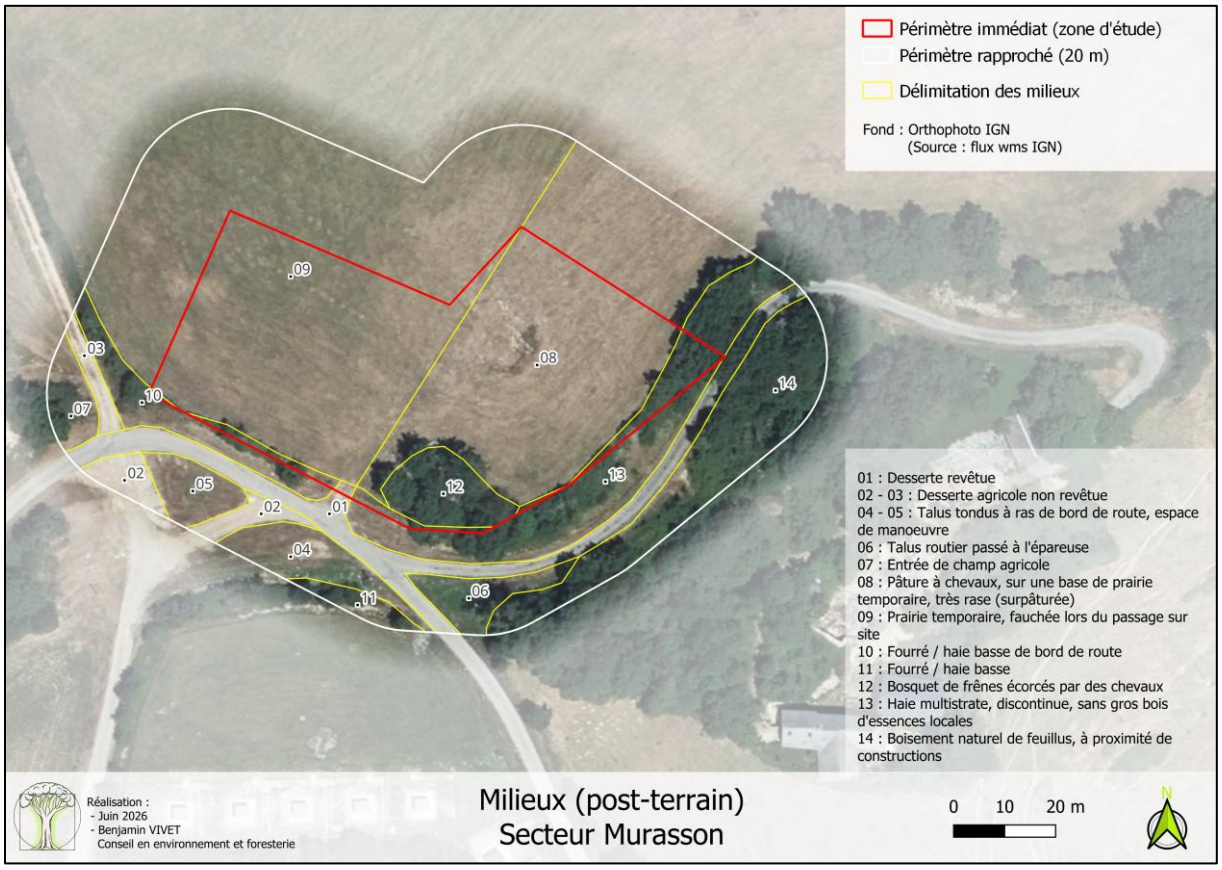


Figure 20 : Carte des milieux du site de Murasson

4.4.2.1. Prairies artificielles (08 et 09)



Les 9/10e du site d'étude sont constitués de prairies artificielles, renouvelées régulièrement et présentant des signes d'eutrophisation (présence de nombreux *Rumex*). La différence entre ces 2 prairies s'explique par l'utilisation actuelles de celles-ci :

- La prairie à l'ouest (09) sert à produire du fourrage,
- Alors que la prairie à l'est (08) sert de pâture permanente pour les chevaux de la propriétaire.

Ces 2 prairies ne présentent tout de même que très peu d'intérêt et leur niveau d'enjeu environnemental a été évalué à ***faible***.

4.4.2.2. Boisements de frênes (12 et 13)





2 boisements dominés par les frênes sont présents dans le site d'étude :

- Tout d'abord, un bosquet de frênes pur (12) implanté directement dans la pâture à chevaux. Ces arbres, de diamètre petit à moyen sont tous écorcés par les chevaux et n'ont plus d'avenir, surtout avec les sécheresses qui vont s'accentuer dans les années à venir. La strate herbacée présente sous ces arbres sans avenir est la même que celle de la pâture

dans laquelle ils sont implantés. Ainsi, le niveau d'enjeu environnemental est évalué à la même hauteur que celui de la pâture, à savoir ***faible***.

- L'autre boisement, majoritairement de frênes, est un boisement linéaire implanté dans la continuité du bosquet (vers l'est). Ce boisement se situe dans le talus de la route, de l'autre côté de la clôture et n'est ainsi pas brouté par les chevaux. Une diversité d'essences secondaires s'y développe mais cette « haie » ne présente ni gros bois, ni bois moyens et murets… Les enjeux paysagers ou de corridors y sont également limités puisqu'un autre boisement jouxte l'autre rive du chemin qui borde cette haie. Ainsi, les enjeux environnementaux associés à ce boisement sont évalués à seulement ***faible à modéré***.

4.4.2.3. Autres milieux



Les autres milieux qui bordent le site d'étude sont :

- Un fourré de bord de route (10) composé de ronces et d'aubépine, régulièrement passées à l'épareuse, qui viennent habiller la clôture de fils barbelés du champ. Son niveau d'enjeu est ***faible***.
- Des éléments de desserte, soit de desserte locale (routes revêtues à enjeu ***nul***), soit de desserte agricole (pistes non revêtues à enjeu ***très faible***).
- Et enfin, espaces annexes, servant à la manœuvre des engins agricoles, composés de pelouses tondues à ras, d'enjeu ***très faible***.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain.

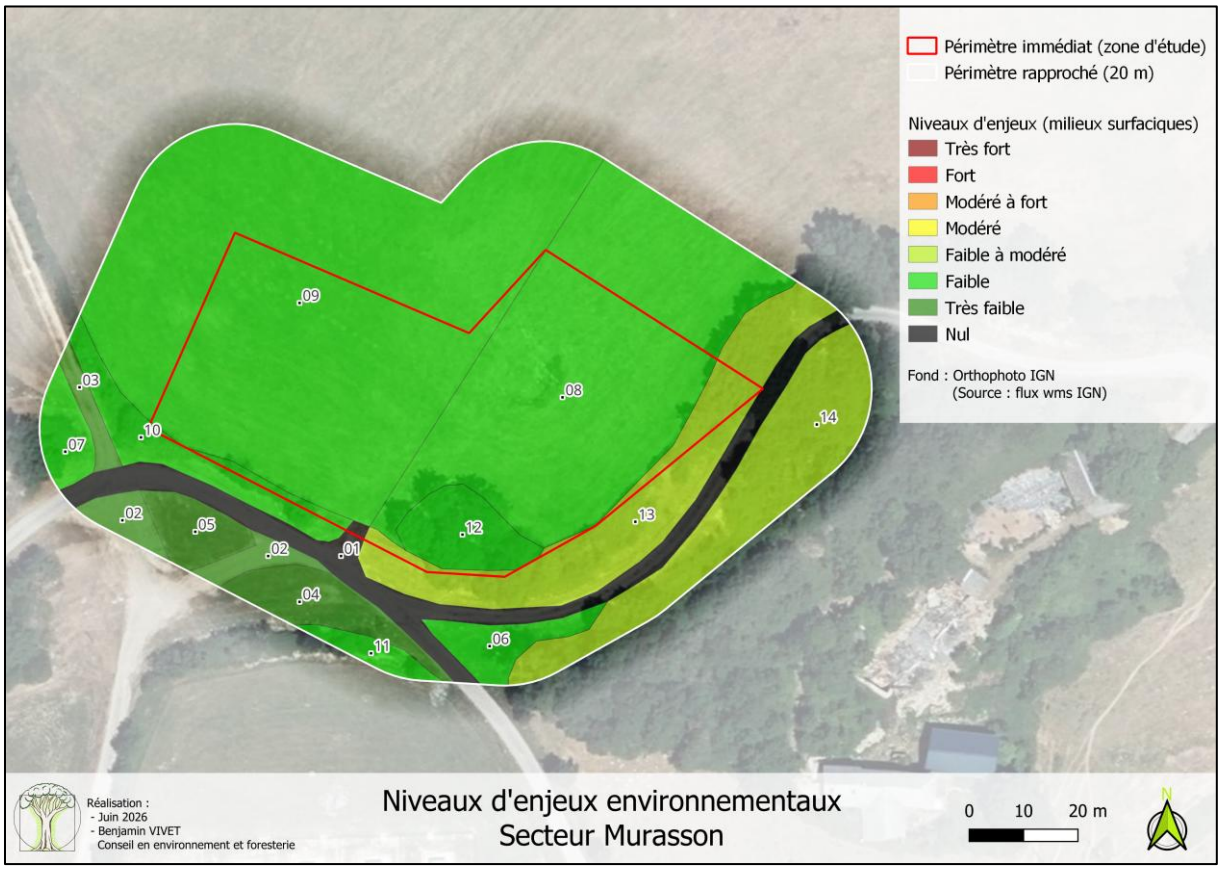


Figure 21 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Murasson

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.4.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Murasson

Ce secteur d'étude ne présente aucun réel enjeu environnemental. Il se situe au niveau d'un « carrefour agricole » et est entièrement tourné vers cette activité, ne laissant ici que peu de place pour l'épanouissement de la faune ou de la flore locale.

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain sont donc compatibles avec la modification du zonage du PLUi.

4.4.4. Préconisations d'aménagement

Ce site, à très faible enjeu environnemental, ne nécessite aucune préconisation spécifique pour son aménagement.

4.5. Pousthomy – Zone A, projet avicole

4.5.1. Description globale de la situation

Ce secteur d'étude, d'un peu moins de 1,4 ha, se localise à la sortie sud-ouest du bourg de Saint-Sernin-sur-Rance.

Il est implanté dans une forte pente exposée au nord-est et est composé, en principal, d'une ancienne pâture à ânes en cours de colonisation par la fougère aigle. D'anciennes châtaigneraies, plus ou moins menées en vergers à fruits, viennent compléter les pourtours de cette parcelle, globalement là où la pente est la plus forte.

Enfin, 2 cours d'eau, alimentant la Rance en aval, bordent les limites nord et nord-est de ce site.

Le propriétaire souhaiterait remettre en activité ces terrains en y implantant un élevage avicole de plein air, nécessitant plusieurs petits poulaillers (répartis dans la pente) conçus en terre/paille ainsi qu'une poussinière.



Figure 22 : Vue aérienne du secteur de Pousthomy

4.5.2. Description des milieux du secteur

L'entrée du site se fait par le sud, au point le plus haut, donnant sur une route revêtue. À ce niveau, un ancien verger de châtaigniers, sur le secteur le plus plat de la parcelle, est en cours de restauration. C'est en aval de ce verger que s'ouvre l'ancienne pâture à ânes aujourd'hui en cours de conversion naturelle en lande à fougère aigle. Puis, vers les vallons encaissés des 2 cours d'eau, apparaissent des boisements à dominante de châtaigniers évoluant vers des ripisylves.

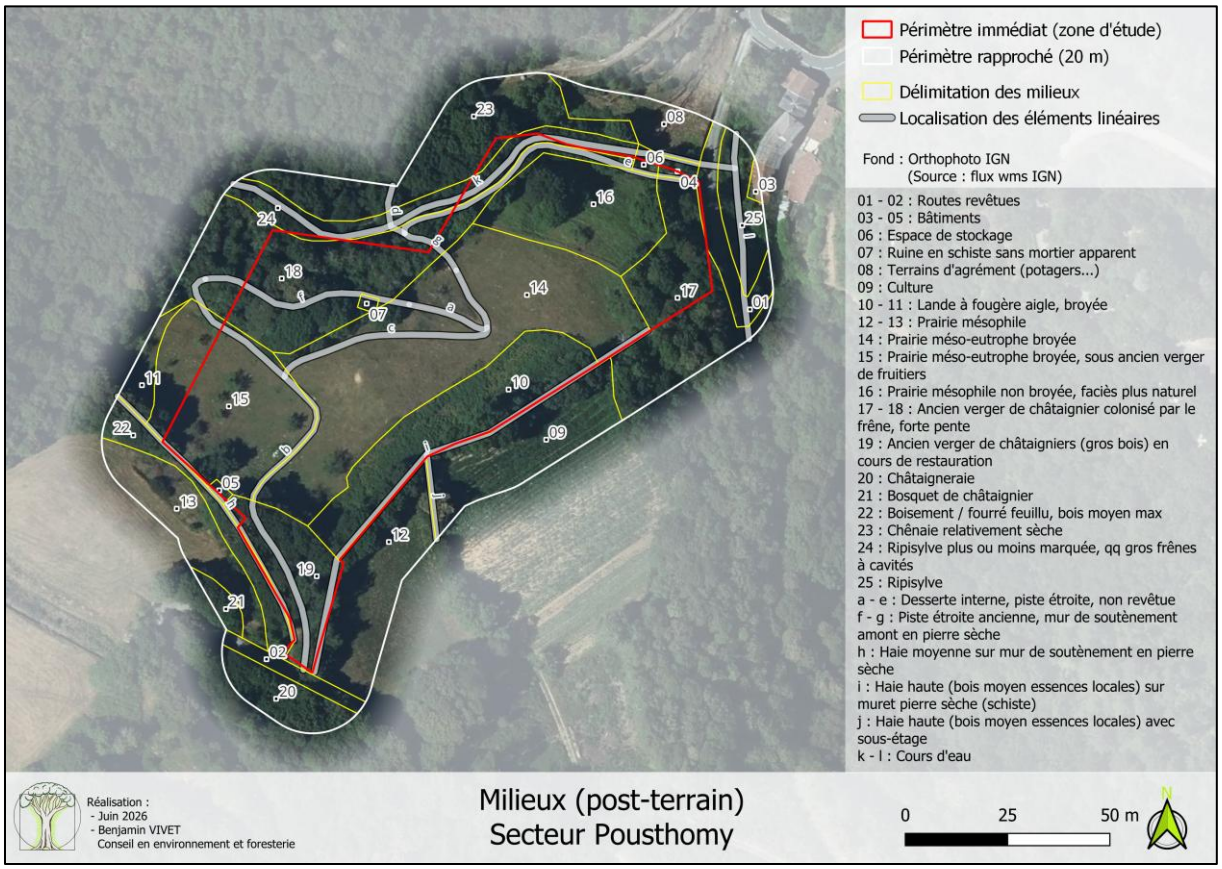


Figure 23 : Carte des milieux du site de Pousthomy

4.5.2.1. Les milieux ouverts (08 à 16)





Les milieux ouverts de cette parcelle sont de 2 types :

- Des prairies mésophiles à méso-eutrophes. Elles occupent toute la partie centrale de la parcelle. Pâturées jusqu'il y a peu par des ânes (usage domestique et non agricole), elles sont aujourd'hui régulièrement gyrobroyées ou débroussaillées afin de rester ouvertes jusqu'à la mise en place d'une nouvelle valorisation agricole (projet d'élevage avicole de plein air). 3 faciès se distinguent parmi ces prairies :
  - Tout au sud, en bas de secteur, juste après une rupture de pente l'accentuant encore, se trouve une prairie mésophile (16) au faciès relativement naturel. Cette partie est aujourd'hui débroussaillée mais non gyrobroyée pour des raisons de pente. Ce milieu reste néanmoins courant et son niveau d'enjeu environnemental est évalué à ***faible à modéré***.
  - En milieu de pente se trouve une prairie méso-eutrophe (14). En attente d'une revalorisation agricole, le propriétaire actuel la passe au broyeur 1 à 2 fois par an. L'enjeu environnemental de ce milieu est ***faible***.
  - Enfin, en partie haute, on retrouve ce même faciès de prairie (15) mais implantée sous un reste d'ancien verger de pommiers, abîmés et présentant du gui, dont la survie est compromise à court terme. L'enjeu de cet espace est donc également évalué à ***faible***.
- Le 2e type de milieux ouverts correspond à des landes acidiclines à fougère aigle, qui tendent à envahir la prairie, en développant à partir du sud-est (10) et de l'ouest (11, hors périmètre). Le propriétaire actuel lutte contre cet envahissement par 1 à 2 broyages par an. L'enjeu de ce milieu est ***très faible***.

D'autres milieux ouverts, hors périmètre, s'ajoutent à ceux présentés ci-avant. Il s'agit d'un potager (08 – au nord), d'une culture (09 – au centre-ouest) et de 2 autres prairies mésophiles (12 et 13 – au sud). Les niveaux d'enjeux de ces milieux s'échelonnent de ***très faible*** à ***faible***.

4.5.2.2. Les châtaigneraies (17 à 21)




L'essentiel de ces boisements est composé de châtaigneraies (17 à 21). 3 d'entre elles apparaissent comme étant d'anciens vergers à fruits, plus ou moins accessibles et présentant des arbres de plus ou moins gros diamètre :

- Celle localisée la plus en haut de la parcelle est un « vrai » verger à fruits (19), en cours de restauration. Les châtaigniers, de gros diamètre, sont en cours de purge afin de retrouver une certaine dynamique de production. L'enjeu environnemental de cet habitat apparait ***modéré*** malgré la présence des gros bois et de divers dendromicrohabitats (DMH) car l'activité humaine limitera l'appropriation de ces biotopes par la faune associée.
- Les 2 châtaigneraies 17 et 18 sont quant à elles d'anciens vergers aujourd'hui colonisés par le frêne. Implantées dans les pentes les plus fortes, elles assurent une certaine transition vers les ripisylves en contrebas. Les arbres présentent ici des diamètres moyens inférieurs à ceux de l'entrée de la parcelle, et présentent également moins de dendromicrohabitats. Le niveau d'enjeu est donc évalué à ***modéré***.
- 2 autres châtaigneraies « classiques » au sud (20 et 21, hors site) complètent les boisements de châtaignier – enjeu ***faible à modéré***.

4.5.2.3. Les ripisylves (24 et 25)




2 ripisylves sont présentes dans et à proximité du site d'étude. La principale (24) se trouve dans le vallon longeant le nord de la parcelle. Ce boisement encaissé est dominé par le frêne dont certains individus présentent des cavités de pics. De par son rôle de protection du cours d'eau et par la présence de loges de pics et autres DMH, le niveau d'enjeu environnemental de ce milieu est évalué à ***fort***.

L'autre ripisylve (25 – hors site) présente également un niveau d'enjeu ***fort***.

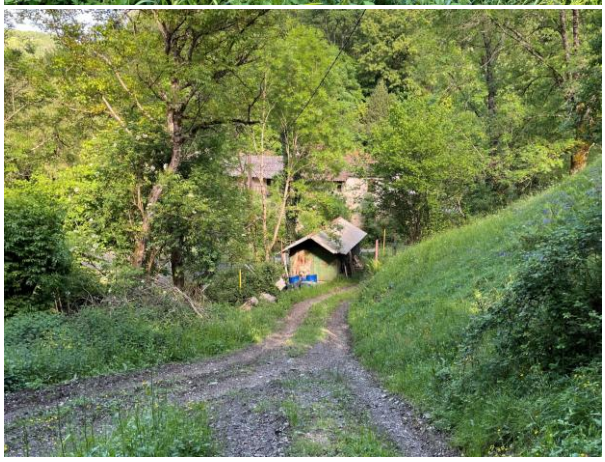
4.5.2.4. Les autres boisements (22 – 23)

D'autres boisements, hors site, viennent compléter ceux décrits ci-dessus. Il s'agit :

- Sur le flanc opposé, d'une chênaie acidiphile relativement sèche (23), couramment observable dans le secteur – enjeu ***faible à modéré***.
- Et d'un boisement linéaire (22), plus ou moins large et interrompu, longeant le haut de la parcelle – enjeu ***faible***.

4.5.2.5. Les autres milieux surfaciques



Il s'agit de :

- 2 routes goudronnées (01 – 02) à enjeu ***nul***, en haut et en bas de la parcelle,
- Plusieurs bâtis et espaces de stockage (03 à 06) à enjeu ***très faible***,
- Et d'une petite ruine en schiste sans mortier apparent (07), offrant divers microhabitats favorables à une biodiversité spécifique. À l'entrée du bois au nord, son niveau d'enjeu est évalué à ***modéré***.

4.5.2.6. Les milieux linéaires







Ce site d'étude abrite de nombreux milieux linéaires, présentant des niveaux d'enjeux environnementaux variés :

- Tout d'abord, un réseau relativement dense de pistes est présent dans la parcelle. Ces pistes sont assez étroites et, pour la plupart, ont récemment été refaites. Pour les pistes récentes (a à e), le niveau d'enjeu environnemental est ***très faible***. Cependant, les pistes plus anciennes (f et g), implantées dans ou à l'entrée du bois au nord, présentent des murs de soutènement en pierre sèche, offrant divers microhabitats. Couplées à ces murs, leur enjeu environnemental est ici évalué à ***modéré***.
- En haut de parcelle se trouve un mur de soutènement (h) surmonté d'arbres formant plus ou moins une haie. La haie est de piètre qualité mais, couplée au mur de soutènement, l'enjeu environnemental est tout de même évalué à ***modéré à fort***.
- Une haie multistrates (i), dont le sous-étage est moins présent sur le haut, longe le flanc sud de la parcelle. Implantée sur un ancien muret en pierre sèche de délimitation de parcelles, elle présente plusieurs arbres de gros diamètre (châtaigniers principalement mais aussi chênes et frênes). Le cumul de ces éléments lui confère un niveau d'enjeu ***fort***.
- Une autre haie (j), hors site, présente quant à elle une diversité moindre et n'est pas implantée sur un muret. Son niveau d'enjeu est quant à lui évalué à ***modéré***.
- Enfin, 2 ruisseaux coulent en fonds de vallons et se voient attribuer un niveau d'enjeu ***fort***.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain :

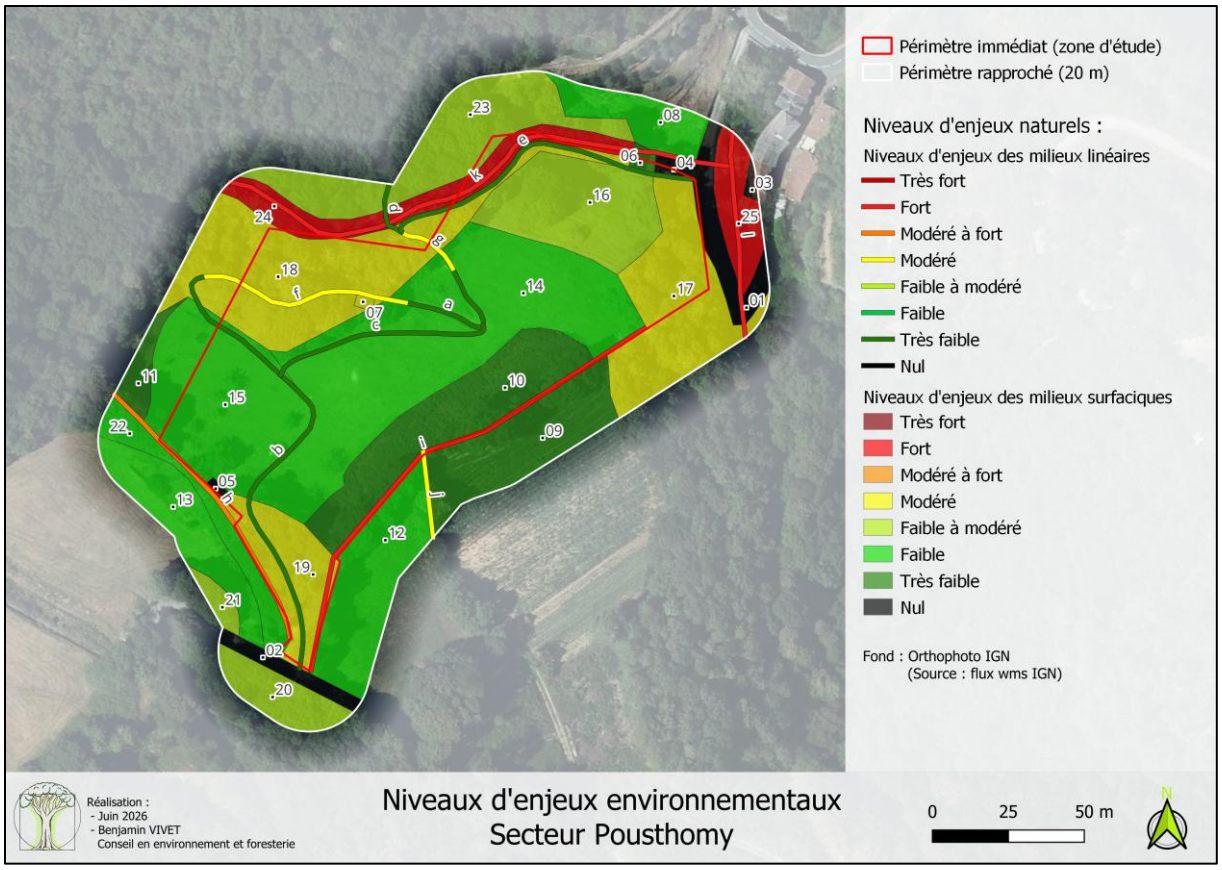


Figure 24 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Pousthomy

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.5.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Pousthomy

La partie principale du site de Pousthomy présente des milieux ouverts de faible intérêt environnemental, cependant, les milieux limitrophes, qu'ils soient surfaciques ou linéaires, présentent quant à eux des enjeux environnementaux d'un niveau pouvant être élevé.

Ainsi, l'aménagement de la partie ouverte de la parcelle apparait compatible avec la préservation des enjeux environnementaux locaux. Cependant, il conviendra de préserver les boisements des pentes et d'entrée de parcelle, ainsi que les éléments linéaires structurant la parcelle et présentant les plus forts enjeux.

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain sont donc compatibles avec la modification du zonage du PLUi, du moment que celle-ci se limite aux milieux ouverts du site d'étude.

4.5.4. Préconisations d'aménagement

Afin de garantir la préservation des principaux enjeux environnementaux du secteur d'étude, il est proposé :

- De n'autoriser l'aménagement de la parcelle que sur sa partie actuellement ouverte,
- D'affecter un zonage non constructible (zone N par exemple, si ça n'est pas déjà le cas) aux boisements du secteur,
- D'inscrire, au titre de l'article L.151-23 CU, la haie au sud-est (i) et le mur de soutènement au sud-ouest (h), voire les 2 portions de pistes bordées de murs de soutènement (f et g),
- D'instaurer un statut de protection de la ripisylve (24) en fond de vallon.

4.6. Rebourguil – Zone At, centre équestre

4.6.1. Description globale de la situation

Ce secteur d'étude, composé de 4 sous-secteurs, cumule une superficie globale de près de 2 ha. Il occupe tous les espaces localisés directement au nord de la ferme de Bladiès et s'étend sur un versant, relativement sec, légèrement pentu vers le sud.

Les exploitants actuels y exercent une activité d'élevage et de formation d'animaux de trait, principalement des vaches de race Galloway. Ils souhaitent développer leur activité en ajoutant des bâtiments destinés soit à l'accueil des clients, soit à la diversification de leurs revenus via une activité annexe d'hébergement.

Le site d'étude est composé de parcours principalement sur landes ou de milieux déjà anthropisés (carrière, rond de longe, ruines, espace de stockage ou ancien potager délimité par un muret).



Figure 25 : Vue aérienne du secteur de Rebourguil

4.6.2. Description des milieux du secteur

Les milieux étudiés dans ce site sont à proximité directe d'une exploitation agricole et font partie des milieux fortement sollicités par l'activité de cette ferme. Cette activité marquée se fait fortement ressentir sur les niveaux d'enjeux environnementaux observés.

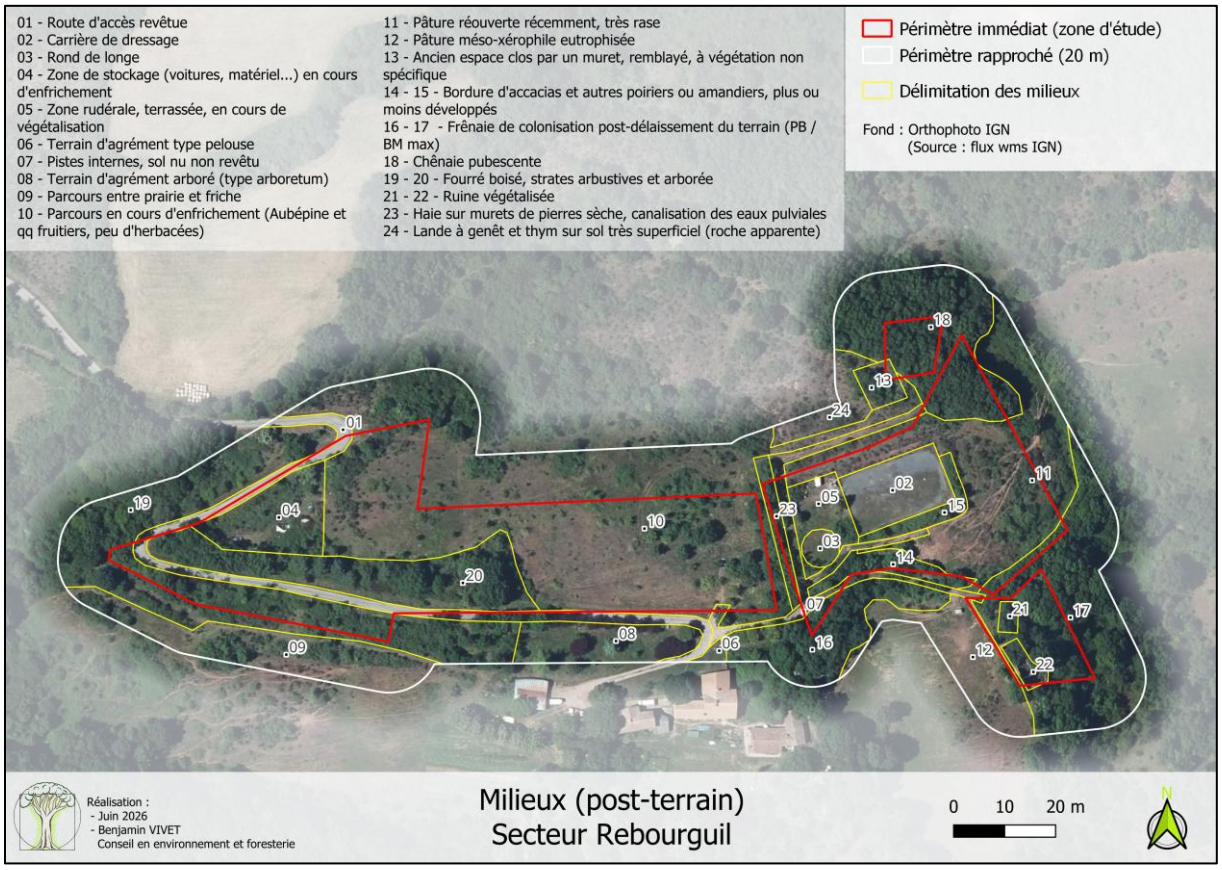


Figure 26 : Carte des milieux du site de Rebourguil

4.6.2.1. Milieux fortement anthropisés (01 à 08)

Il s'agit de :

- La route d'accès (01) à l'exploitation agricole. Cette route est revêtue et présente ainsi un enjeu environnemental ***nul***.
- La carrière (02) et le rond de longe (03) servant au dressage des animaux. En sol stabilisé mais non revêtu, plus ou moins végétalisé, ils présentent un enjeu ***très faible***.





- Une zone de stockage (04), sur terrain naturel accolé à un préau, où sont entreposées plusieurs véhicules et divers matériels hors d'usage. Ces divers véhicules et matériels commencent à être envahis par des petits ligneux (pruneliers, cornouillers…) et lianes (chèvrefeuilles…) composant un premier stade de fourré. L'enjeu de cette zone est également évalué à ***très faible***.



Les exploitants souhaitent construire un hangar de stockage sur cette zone.

- Une zone rudéralisée (05) qui avait été terrassée et stabilisée en même temps que la carrière et le rond de longe avaient été créés. Cette zone a ensuite été délaissée et sert plus ou moins au stockage de matériels liés à l'exploitation. Le niveau d'enjeu de cette zone est ***très faible***.



Les exploitants envisagent d'implanter ici une écurie pour parquer les animaux en attente de leurs acheteurs.

- Les milieux 06 et 07 sont composés des pistes internes à l'exploitation et d'une pelouse d'agrément tondue rase. Les niveaux d'enjeux de ces 2 milieu sont évalués à ***très faibles***.
- Enfin, le milieu 08 correspond à un espace d'agrément équivalent à un arboretum d'essences exogènes implantées sur une pelouse tondue. La présence d'arbres induit un intérêt environnemental supérieur à celui d'une pelouse mais reste tout de même ***faible***.

4.6.2.2. Les parcours et pâtures (09 à 12)




2 secteurs de parcours (09 – hors site, 10 – dans le site) occupent la partie centrale et le sud-ouest de la zone visitée. Il s'agit de pâtures discontinues (surpâturées) en cours d'enfrichement par divers petits ligneux (aubépine et quelques fruitiers). Ces parcelles étant proches des habitations et soumises à une importante pression de pâturage, leur niveau d'enjeu a été évalué à ***faible***.

Les prairies 11 et 12 présentent quant à elles une strate herbacée plus fournie. La prairie 11 a récemment été réouverte et la prairie 12, pour sa partie comprise dans la zone visitée, présente une forte accumulation de fumier, la rendant ainsi largement eutrophisée. Ainsi, le niveau d'enjeu environnemental de ces 2 prairies est évalué à ***faible***.

4.6.2.3. Ancien potager (13)



Le milieu 13 est un milieu à part dans cette propriété. Il s'agit en effet d'un rectangle remblayé de terre et ceinturé par un muret de pierres dont les interstices sont aujourd'hui entièrement comblés par de la terre.

Il s'agit très certainement d'un ancien potager où de la terre, et sans doute du fumier, avaient été rapportés afin de garantir une certaine profondeur de sol et donc des rendements suffisants en légumes.

Aujourd'hui abandonné, cet espace se fait coloniser par diverses espèces présentes aux alentours (genêt, aubépine, chêne…). Le milieu n'est pas encore fixé mais présente des conditions stationnelles de type mésophile.

Ainsi, en tant que tel, cet espace présente des enjeux environnementaux de niveau ***faible***.

Les exploitants souhaiteraient implanter ici
un logement touristique de type habitat léger ou habitat insolite.

4.6.2.4. Milieux arbustifs ou arborés (14 à 20)




Les milieux 14 et 15, bordant les installations de dressage, consistent en des milieux arborés plus ou moins linéaires (presque des haies), composés d'arbres à fleurs tels que des acacias, poiriers, amandiers. Le niveau d'enjeu de ces boisements est ***faible***.

Les boisements 16 et 17 sont de jeunes frênaies de colonisation faisant suite au délaissement de ces terres par l'ancien propriétaire. Les frênes sont de diamètre petit à moyen et quelques autres essences fruitières sont aussi présentes (noyers, figuiers…). Présentant un faciès naturel mais en cours d'évolution, le niveau d'enjeu environnemental de ces 2 boisements a été évalué à ***faible à modéré***.

Le boisement 18 est une chênaie pubescente telle qu'il y en a beaucoup dans le secteur, en situation de sols assez secs, assez peu profonds. Le niveau d'enjeu de ce milieu est évalué à ***faible à modéré***.

Enfin, les milieux 19 et 20 correspondent à des fourrés plus ou moins boisés, toujours en cours d'évolution, implantés entre les parcours et la route d'accès. Ils sont composés principalement d'espèces arbustives telles l'aubépine, le genêt, le prunelier ou encore le cornouiller, surmontés de quelques individus de chênes, frênes ou pins sylvestres. Le niveau d'enjeu de ces milieux est évalué à ***faible à modéré***.

4.6.2.5. Ruines (21 et 22)



2 ruines se trouvent à l'intérieur de la frênaie de colonisation n° 17.

Ces 2 bâtis ont été délaissés par l'ancien propriétaire jusqu'à tomber en ruine. Intégrés en très grande partie au boisement, ou donnant directement sur la pâture adjacente, ils n'offrent pas réellement de nouveaux habitats où pourraient s'épanouir une flore ou une faune spécifique. C'est pourquoi leur niveau d'enjeu environnemental, évalué à ***faible à modéré***, a été calqué sur celui du boisement adjacent.

Les exploitants actuels souhaiteraient, à terme, réhabiliter ce bâti pour renforcer l'offre d'hébergement touristique sur leur exploitation.

4.6.2.6. Haie sur murets de pierres sèches (23)

À l'aplomb de la ferme, au nord, se trouve une structure assez inhabituelle. Il s'agit d'une sorte de canal, bordé par 2 murets de pierres sèches et des haies, servant à canaliser l'eau de ruissellement vers une conduite souterraine en pierres qui traverse la ferme puis les prairies en contrebas.

Ce cumul de haies et de murets présente un certain intérêt environnemental qui est cependant amoindri par son emplacement : directement au milieu des secteurs d'activités de l'exploitation, ce qui limite l'occupation potentielle par les reptiles, par exemple.

C'est pourquoi le niveau d'enjeu environnemental de ce milieu a été limité à ***modéré***. Il n'en reste pas moins qu'il serait intéressant de préserver, voire restaurer cet ensemble.

4.6.2.7. Lande xérophile à genêt et thym (24)



Droit au nord du site d'étude se trouve une lande à genêt et thym, surpâturée, se développant sur un sol très superficiel, quasiment dépourvue de strate herbacée. Le sol y est principalement nu et de nombreuses pierres y affleurent.

Les espèces végétales qui s'y rencontrent sont courantes (Genêt à balais, Thym vulgaire) mais le caractère xérique de ce milieu, couplé à la présence des pierres affleurantes, lui confère un intérêt environnemental certain, créant un habitat potentiellement favorable au Lézard ocellé (espèce non observée lors du passage sur site).

Le niveau d'enjeu environnemental de ce milieu a donc été évalué à ***modéré***.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain :



Figure 27 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Rebourguil

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.6.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Rebourguil

La plus grande partie du site fait état de niveaux d'enjeux environnementaux compatibles avec une évolution du PLUi (de ***nul*** à ***faible à modéré***).

Les secteurs pré-ciblés pour le développement des activités de la ferme de Bladiès ont d'ores et déjà fait l'objet d'une importante anthropisation justifiant d'un niveau d'enjeu bas, s'échelonnant de ***très faible*** pour les secteurs prévus à la construction de bâtiments à usage agricole à ***faible*** et ***faible à modéré*** pour les secteurs de développement touristique.

Seuls 2 milieux mériteraient un statut qui permettrait de les protéger de potentielles constructions ou aménagement futurs. Il s'agit de la lande sèche au nord du périmètre étudié et de l'aménagement patrimonial, à intérêt environnemental, servant à canaliser les eaux de ruissellement vers le bas de l'exploitation (enjeu ***modéré*** pour tous les 2).

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain sont donc compatibles avec la modification du zonage du PLUi, tout particulièrement pour ce qui concerne les secteurs ciblés pour les éventuels futurs aménagements.

4.6.4. Préconisations d'aménagement

Afin de garantir la pérennité des 2 milieux aux plus forts enjeux, il pourrait être intéressant de :

- Classer (si ce n'est déjà le cas) en zone Ap ou N la lande sèche (24) au nord du périmètre étudié,
- D'inscrire au titre de l'article L.151-23 CU l'aménagement central (23) présentant un caractère patrimonial et un certain intérêt environnemental.

Par ailleurs, la conversion du probable ancien potager (13) en un espace touristique de type habitat léger ou insolite pourra se faire en limitant au maximum l'artificialisation des sols afin de préserver le caractère naturel du site.

4.7. Sylvanès – Zone A, bâtiment agricole

4.7.1. Description globale de la situation

Le secteur d'étude se trouve directement au nord du bourg de Sylvanès et couvre principalement des prairies agricoles de pente plus ou moins marquée vers l'ouest-sud-ouest.

La famille à l'origine de la demande d'évolution du PLUi exploite la ferme dont les bâtiments sont visibles tout en bas au centre de la photographie aérienne ci-dessous. Elle exploite également le restaurant de Sylvanès, accolé à l'exploitation. Afin de dynamiser sa double activité et renforcer le caractère patrimonial de Sylvanès (abbaye de Sylvanès = grand site Occitanie), elle souhaiterait déplacer le bâtiment agricole en-dehors du bourg (flèche blanche) et le remplacer par un gîte construit selon des techniques patrimoniales locales.



Figure 28 : Vue aérienne du secteur de Sylvanès

4.7.2. Description des milieux du secteur

Les prairies artificielles à rotation longue ainsi qu'un talus broyé annuellement constituent l'essentiel des milieux du site d'étude, site traversé du nord au sud par une route secondaire. Quelques boisements, dont une ripisylve, bordent ces milieux ouverts sur leur grande partie nord, quand le bourg de Sylvanès borde leur partie sud.



Figure 29 : Carte des milieux du site de Sylvanès

4.7.2.1. Les milieux fortement anthropisés (01 à 09)





Ces milieux sont constitués des bâtiments du bourg de Sylvanès (01 à 03), du réservoir d'eau potable de la ville (04), de la route secondaire, goudronnée, qui traverse le site d'étude (05) et de son talus passé régulièrement à l'épareuse (07), de la desserte agricole (06) ainsi que des terrains d'agrément plus ou moins boisés accompagnant les maisons du bourg (08 et 09).

Tous ces milieux, de par la forte présence de l'Homme, présentent des enjeux environnementaux très bas, d'un niveau allant de ***nul*** à ***faible***.

4.7.2.2. Les milieux agricoles ouverts (10 à 16)





On distingue, dans cette catégorie, deux types de milieux :

1. Des prairies artificielles à rotation longue, montrant des signes d'eutrophisation (nombreux rumex et autres pissenlits), revêtant un niveau d'enjeu environnemental ***faible***.
2. Un vaste talus occupé par un fourré de petits ligneux (ronces, aubépines, prunelliers, cornouillers mais aussi rejets de frênes, néfliers, merisiers et érables) sur strate herbacée. Malgré son passage annuel au broyeur, ce talus présente malgré tout un aspect plus naturel et plus diversifié que les prairies limitrophes. Ne présentant pas de réel enjeu environnemental, il se voit attribuer un niveau d'enjeu ***faible à modéré***.

4.7.2.3. Les milieux arborés (17 à 26)



Les milieux arborés bordent le site d'étude, pour la plupart dans les secteurs les plus pentus, voire inaccessibles. On y trouve :

- Une « pseudo-haie » (18) de frênes à l'étage dominant partiel bordant la rive nord de la desserte du réservoir d'eau potable. Son caractère discontinu et les faibles diamètres de ses arbres dominants justifient le niveau d'enjeu ***faible à modéré*** qui lui est attribué.
- Les boisements 19 à 24 correspondent à des chênaies-frênaies où les petits bois dominent. Il s'agit de boisements post-pionniers toujours en cours d'évolution mais ne présentant que peu de diversité et peu de potentiel d'accueil d'une faune spécifique. Leur niveau d'enjeu environnemental est donc évalué à ***faible à modéré***.
- Le boisement 25, hors site, se trouve sur le versant opposé (exposé au nord-est). Sa partie basse, exploitée il y a quelques années, présente visiblement des difficultés de régénération. Il s'agit d'une forêt de feuillus indifférenciés dont le niveau d'enjeu est évalué à ***faible à modéré***.
- Le boisement 26 présente quant à lui de réels enjeux environnementaux. Il s'agit en effet d'une ripisylve étagée et diversifiée, sans pour autant présenter d'arbres remarquables, qui se développe sur un talus encaissé bordant le ruisseau du Druilhe. Son rôle de stabilisation des berges et de filtration des effluents azotés produits par l'activité agricole est primordial. Il est impératif de préserver ce milieu dont le niveau d'enjeu environnemental est évalué à ***fort***.

Un verger à fruit sur prairie artificielle (17) apparait un peu à part dans cette catégorie puisqu'il mélange milieu ouvert herbacé et milieu arboré. Le verger étant récent, il ne présente pas d'enjeux environnementaux outre mesure. Son niveau est donc évalué à ***faible à modéré***.

4.7.2.4. Quelques éléments ponctuels (arbres de I à VI)

À ces milieux dits surfaciques s'ajoutent quelques arbres isolés.

Un noyer (I) et un bosquet de petits frênes et érables champêtres (II) ne présentent guère d'enjeux environnementaux (niveaux respectivement ***faible*** et ***faible à modéré***).

À l'inverse, 4 arbres (III, IV et VI), ou paire d'arbres (V), implantés le long de la route, structurent le paysage et présentent quelques enjeux environnementaux dits de dendromicrohabitats en raison de leur diamètre ou de la présence de lierre qui les recouvre. Ce sont des frênes, un érable champêtre et 2 chênes pubescents dont les niveaux d'enjeux sont évalués à ***modéré***, voire ***modéré à fort*** pour le chêne n° VI.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain :

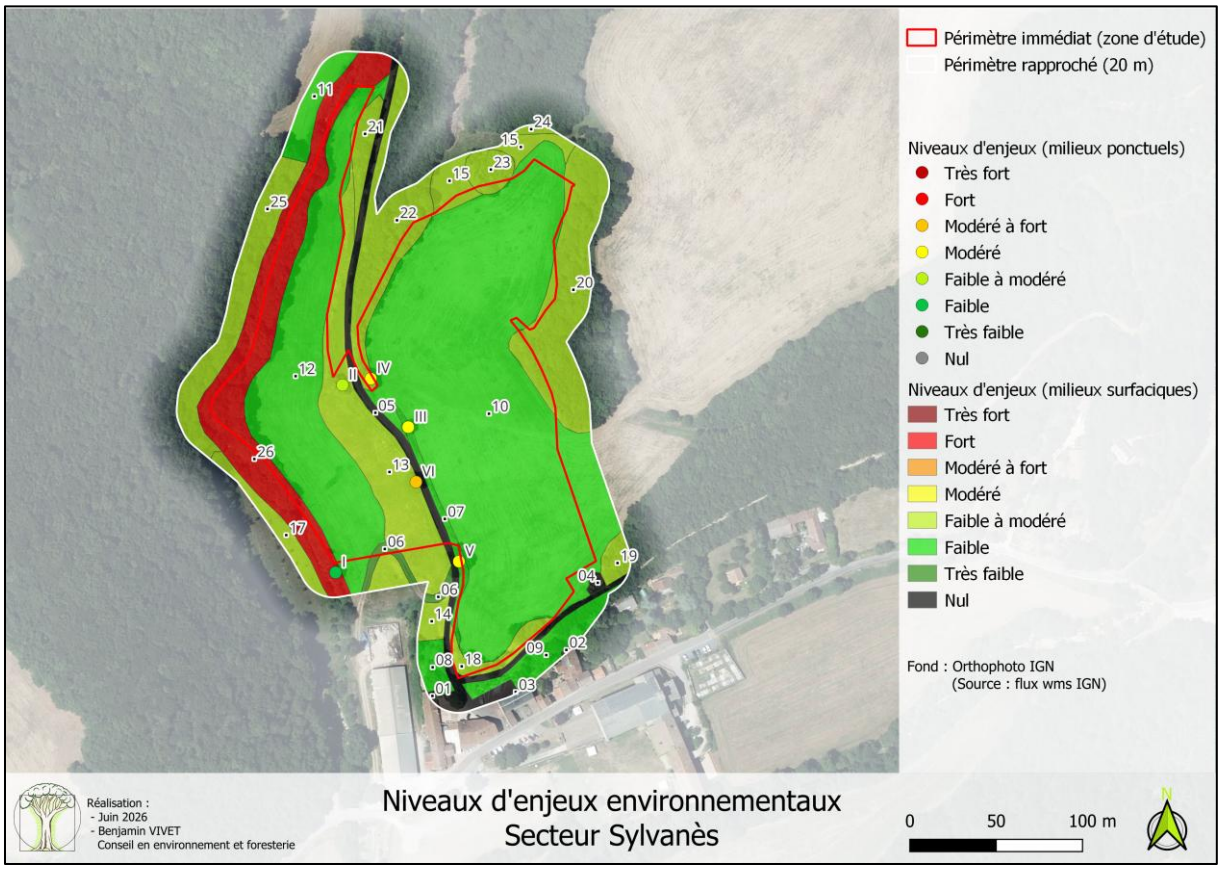


Figure 30 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Sylvanès

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.7.3. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site de Sylvanès

Le principal enjeu environnemental de ce secteur repose sur la ripisylve longeant le côté ouest du site d'étude. L'exploitant des parcelles agricoles adjacentes en est bien conscient et prévoit d'ores et déjà un recul de son bâtiment par rapport à ce linéaire boisé.

Pour ce qui est des milieux ouverts, étant principalement d'origine artificielle, ils ne présentent guère d'enjeux environnementaux et restent cohérents avec une modification du PLUi permettant le déplacement du bâtiment d'élevage.

4 arbres / paire d'arbres présentent également quelques enjeux environnementaux mais dans une moindre mesure.

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain sont donc compatibles avec la modification du zonage du PLUi, du moment que des mesures de protection sont prises pour préserver la ripisylve longeant le ruisseau du Druilhe.

4.7.4. Préconisations d'aménagement

Il conviendrait d'instaurer un statut de protection à la ripisylve tel qu'une inscription au titre de l'article L.151-23 CU.

De plus, concernant le déplacement du bâtiment d'élevage, compte-tenu des activités qui y seront menées (présence de bétail ou manœuvre d'engins agricoles), plus le recul vis-à-vis de la ripisylve sera élevé, meilleure sera l'implantation du hangar.

4.8. Bains de Sylvanès – Ouverture de la zone 1AUutn

4.8.1. Description globale de la situation

Le secteur des Bains de Sylvanès a déjà fait l'objet d'une analyse environnementale lors de l'élaboration de l'actuel PLUi qui lui a dédié une OAP spécifique en vue du développement d'un complexe touristique.

La mission réalisée ici consistait ainsi à une actualisation des enjeux environnementaux en vue de l'ouverture de la zone 1AUutn.

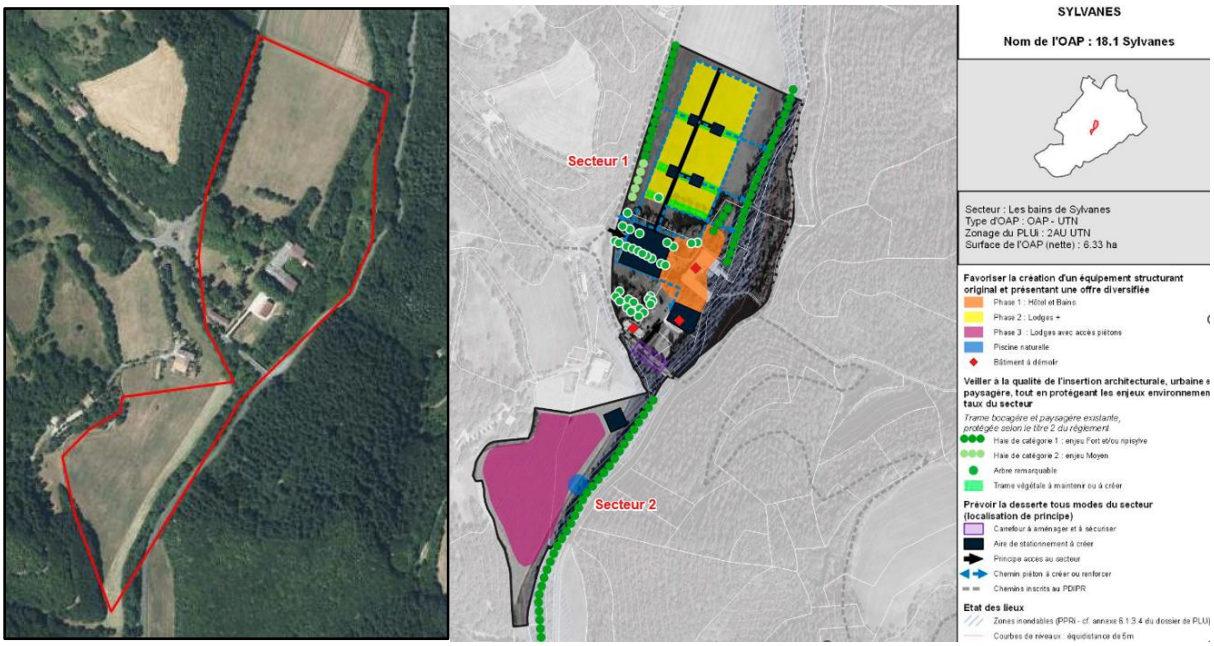


Figure 31 : Vue aérienne du secteur des Bains de Sylvanès et OAP actuelle

4.8.2. Description succincte des milieux du secteur

Dans l'ensemble, le secteur d'étude se découpe en 4 grands types de milieux :

1. Au centre, un parc arboré jouxtant les anciens bâtiments des Bains de Sylvanès,
2. Au nord, une prairie méso-eutrophe fauchée,
3. Au sud, une culture (actuellement de la luzerne),
4. Et, tout le long de la partie est du secteur, une ripisylve bordant la rivière Le Cabot, et se prolongeant sur le pied de versant par différents stades pré-forestiers.

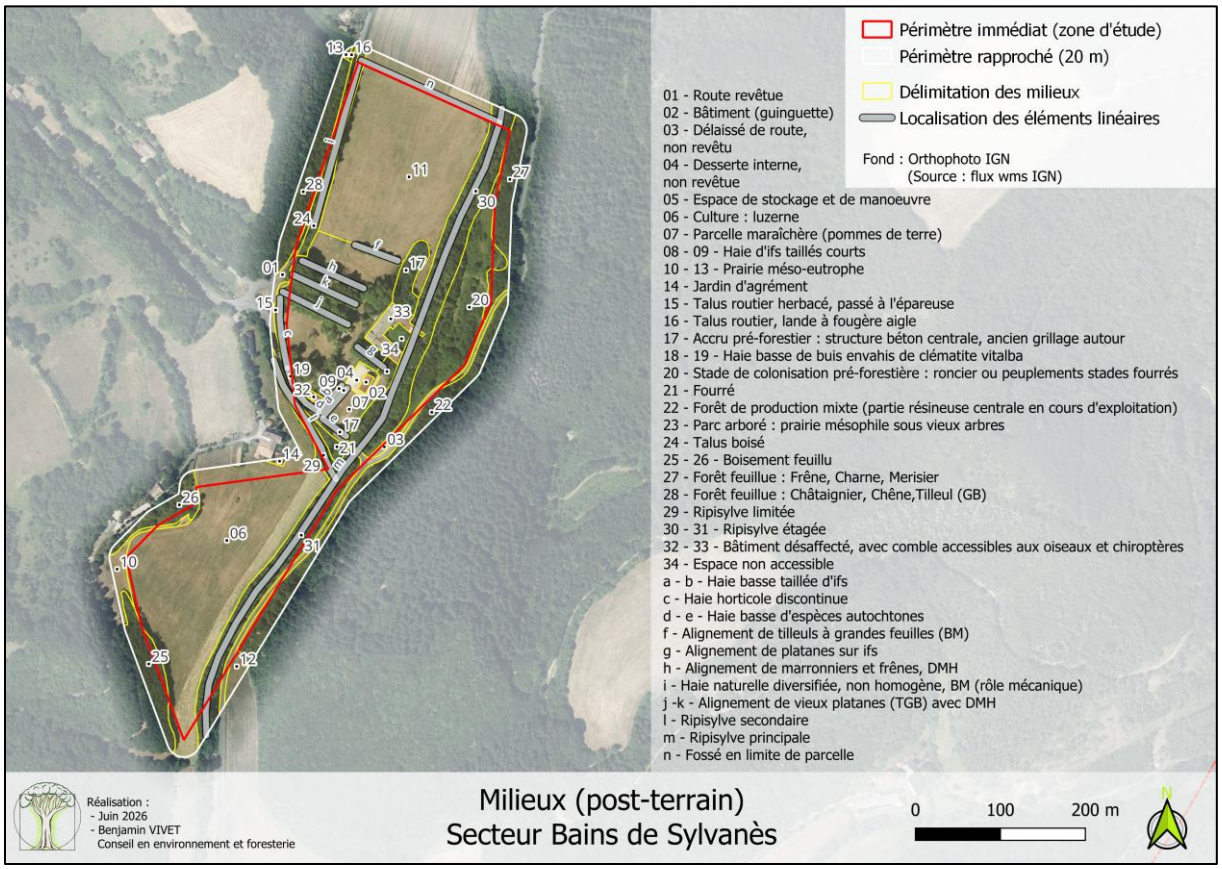


Figure 32 : Carte des milieux du site des Bains de Sylvanès

4.8.3. Actualisation de l'OAP

Dans l'ensemble, les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain lors du passage du 7 mai 2026 valident le principe de l'OAP incluse actuellement dans le PLUi. Quelques ajustements à la marge pourraient cependant être réalisés.

4.8.3.1. Suppression d'une haie de type 1 : enjeu fort et/ou ripisylve



Le passage sur le terrain ne confirme pas la présence d'une ripisylve ou d'un enjeu fort au niveau du boisement présenté comme une haie de type 1 sur la carte ci-contre (entourée en rouge).

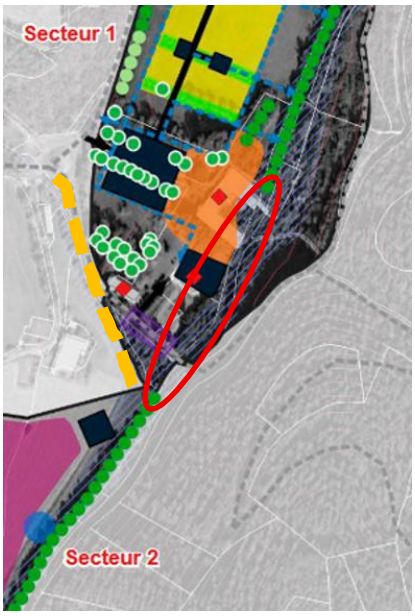


La prospection de terrain révèle ici un boisement de type pionnier « empri-sonné » dans un espace anciennement grillagé (grillage très largement détruit, protégeant anciennement un ouvrage bétonné et potentiellement un jardin Cf. photo ci-contre « IGN remonter le temps »).

L'engrillagement a induit la non fauche de cette partie du terrain et ainsi sa colonisation par des ligneux. Aucun cours d'eau ne se trouve cependant en son sein. Un ouvrage bétonné y est tout de même présent sur la partie la plus proche du bâtiment.

L'inscription de ce linéaire au titre des éléments protégés ne parait donc pas justifiée.

4.8.3.2. Prolongation de la ripisylve jusqu'au pont traversant le Cabot



L'OAP figurant actuellement au PLUi n'inscrit pas de ripisylve au centre du secteur d'étude. Certes sa structuration est moins complète qu'au nord et au sud des constructions (bâtiment et pont) mais elle reste néanmoins présente.

Ne pas faire apparaitre cette ripisylve au PLUi peut laisser croire qu'il serait tout à fait possible d'aménager le site jusqu'à la rive droite du Cabot et de n'y laisser aucune végétation. Un tel aménagement induirait plusieurs risques non négligeables pour le cours d'eau :

- Risque de pollution induit par les activités en contre-haut (parking pressenti dans l'OAP),
- Risque de surchauffe du cours d'eau, en contexte de réchauffement climatique, en cas de suppression du couvert végétal…

Aussi, il parait donc important de prolonger l'inscription de cette ripisylve le long du bâtiment, jusqu'au franchissement du pont. Une telle inscription viendrait également conforter le classement de ce cours d'eau au SRCE en tant que réservoir de biodiversité aquatique.

Par ailleurs, une autre ripisylve (ajoutée en tireté orange sur l'extrait de l'OAP présenté ci-avant), déjà dégradée, est également présente le long d'un affluent rive droite du Cabot. L'aménagement du site serait l'occasion de renforcer les aspects paysager et fonctionnel de ce linéaire boisé. Son inscription au PLUi pourrait être un prérequis pour en assurer une préservation durable.

4.8.3.3. Déplacement du parking



L'OAP prévoit actuellement un parking sous les allées de vieux platanes plantés dans le prolongement de l'entrée principale actuelle. Or, la prospection de terrain a révélé la présence d'une avifaune très riche et très variée dans ces vieux arbres. Pas moins de 16 espèces (liste en annexe) ont été identifiées en quelques minutes, dont plusieurs relativement rares, sans mettre en place de réel protocole d'inventaire de l'avifaune.

Aussi, il est proposé de profiter de la destruction prévue du bâtiment longeant la route au sud-ouest du secteur 1 et du réaménagement du carrefour adjacent (hachuré violet sur la carte de l'OAP) pour y déplacer le parking et réserver la totalité du parc arboré pour des usages piétonniers, plus favorables à la préservation de l'avifaune.

4.8.3.4. Expertise chiroptérologique et de l'avifaune avant la destruction des bâtiments.

L'accès aux bâtiments est actuellement condamné pour l'Homme mais plusieurs fenêtres donnant dans les combles sont brisées. Ainsi, il n'est pas possible de vérifier l'absence d'espèces protégées dans ces combles, ce qui est d'autant plus dommageable que la commune est classée en enjeu modéré au niveau du PNA Chiroptères et qu'une espèce de rapace nocturne protégée a été observée dans le parc (adulte et jeune en duvet, prouvant la reproduction dans les lieux).

Une expertise par une structure spécialiste de ces 2 groupes taxonomiques (LPO par exemple) devrait être programmée avant toute destruction des bâtiments afin de s'assurer de l'absence d'enjeux environnementaux dans les combles des bâtiments prévus à la destruction.

La carte ci-après récapitule les niveaux d'enjeux environnementaux observés sur le terrain :

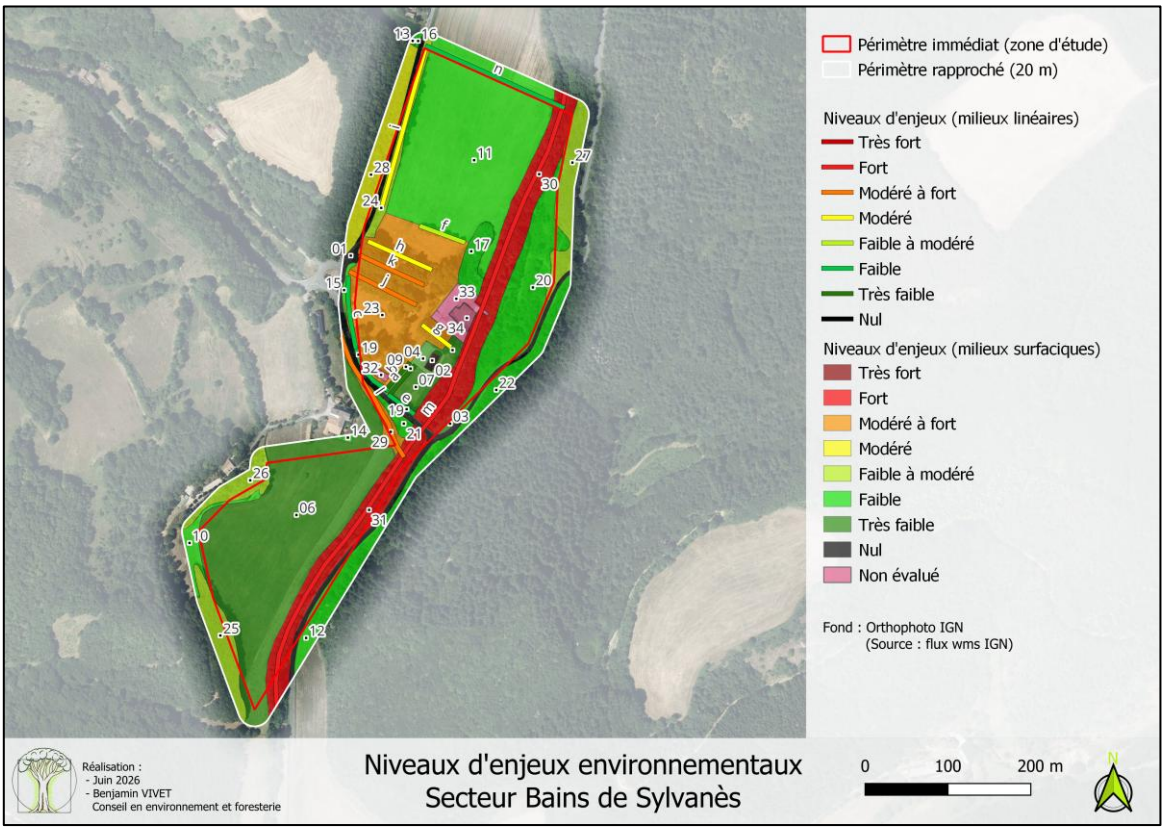


Figure 33 : Carte des niveaux d'enjeux environnementaux du secteur des Bains de Sylvanès

Le récapitulatif synthétique des milieux de ce secteur figure en annexe.

4.8.4. Synthèse sur les enjeux environnementaux du site des Bains de Sylvanès

Dans l'ensemble, la prospection de terrain du 7 mai 2026 vient confirmer les enjeux environnementaux qui avait été identifiés lors de l'élaboration du PLUi Monts Rance et Rougier, enjeux retranscrits au travers de l'OAP spécifique intégrée dans ce même PLUi.

4 points de vigilance apparaissent cependant :

1. Une protection classant une haie de type 1 ou une ripisylve qui n'a pas lieu d'être.
2. Un renforcement de la protection sur la ripisylve du Cabot, en la prolongeant au niveau des aménagements actuels.
3. Un renforcement de la protection du parc arboré, passant, pour ainsi dire, de la seule protection des arbres à la protection du parc arboré lui-même ; ce qui se traduit par le déplacement du parking sur des secteurs qui vont être perturbés (bâtiments détruits) permettant de conserver le parc arboré des nuisances générées par les véhicules à moteur.
4. Une vigilance à avoir au moment de la destruction des bâtiments, de manière à s'assurer de l'absence d'espèces protégées nichant potentiellement dans les combles de ces bâtiments.

Les enjeux environnementaux relevés lors du passage sur le terrain confirment dans les grandes lignes les principes promus par l'OAP.
Quelques ajustements, favorables ou défavorables à l'OAP (sans remise en question du projet), semblent toutefois nécessaires avant de permettre l'ouverture de la zone AUutn.

5. Synthèse générale de l'étude environnementale

Il est rappelé que la Communauté de communes Monts Rance et Rougier envisage de faire évoluer à la marge son PLUi afin de permettre la concrétisation de 8 projets, principalement attachés à des exploitations agricoles.

La présente étude a donc été réalisée afin de s'assurer de la compatibilité de cette évolution avec les enjeux environnementaux présents localement.

Il est également rappelé que la pré-étude n'a pas mis en exergue d'enjeux environnementaux rédhibitoires au sein des 8 secteurs à analyser mais a mis en lumière la présence de divers éléments de la trame verte et bleue du SRCE au droit de plusieurs secteurs. Ces enjeux de continuités écologiques sont également confirmés par le classement en zone à « *aménagements devant prendre en compte le maintien des équilibres naturels* » dans le SCoT Sud-Aveyron.

5.1. Compatibilité avec les zonages naturels présents

L'étude a montré que les secteurs cibles de l'évolution du PLUi n'étaient, hormis via une très vaste ZNIEFF de type II, pas directement concernés par des zonages naturels (d'inventaire ou réglementaire).

La très grande majorité des milieux observés au sein des périmètres d'étude sont des milieux agricoles sollicités par les activités actuelles ainsi que des constructions ou des espaces artificialisés. Seul le secteur des Bains de Sylvanès diffère un peu des autres secteurs étudiés car il englobe directement d'anciens bâtis associés à un parc arboré, planté de très vieux arbres.

Seules les bordures de certains sites englobent des cours d'eau et leurs ripisylves pour lesquels il a été proposé de renforcer leur statut de protection actuel et de ne pas y ouvrir de droits à l'aménagement.

Ainsi, la modification du zonage du PLUi n'aura pas d'impact sur les différents zonages naturels proches des secteurs d'étude.

5.2. Compatibilité avec les Plans nationaux d'action

Plusieurs Plans nationaux d'action concernent les secteurs d'étude :

- Les PNA **Vautour fauve** et **Vautour moine** pour ce qui est des domaines vitaux.

  Ces rapaces sont des charognards qui nidifient dans les falaises et s'alimentent à partir de carcasses d'animaux morts.

  De par leurs superficies et leurs positions (directement à proximité de zones de présence quotidienne de l'Homme), il est peu probable que des carcasses soient présentes dans les secteurs d'étude. De plus, plusieurs aménagements rendus possibles par la modification du PLUi concourront à dynamiser l'élevage local qui est, quant à lui, pourvoyeur de carcasses…

  La modification du zonage du PLUi ne devrait donc pas avoir d'impact négatif significatif sur ce PNA.

- Le PNA **Aigle royal**, domaine vital.

  L'Aigle royal est un rapace qui nidifie dans les falaises et chasse dans les milieux plus ou moins ouverts. Cette espèce s'approche très peu des habitations or toutes les zones d'études sont localisées à proximité immédiate de zones construites, avec une activité humaine.

  La modification du zonage du PLUi
  ne devrait pas avoir d'impact significatif sur cette espèce.

- Le PNA **Milan royal**, domaine vital et d'hivernage.

  Le Milan royal est un rapace qui nidifie dans les arbres et chasse dans les milieux ouverts. Là où il est présent, il est fréquent de le voir proche des habitations ou voler derrière les tracteurs lors de la fenaison à la recherche de petits animaux qui auraient été tués ou privés de cachette par la coupe des foins.

  L'analyse de terrain n'a pas révélé de présence de Milans royaux et la modification du PLUi n'autorisera la destruction d'aucun habitat favorable à sa nidification. Quant à son aire de chasse, sa réduction via les droits à l'aménagement ouverts par la modification du PLUi restera négligeable.

  La modification du zonage du PLUI
  ne devrait pas avoir d'impact sur le Milan Royal.

- Le PNA **Chiroptères** : communes à enjeu fort ou modéré.

  Il est proposé que plusieurs éléments linéaires nécessaires aux déplacements des Chiroptères (dont plusieurs haies et ripisylves) soient inscrits dans ce PLUi, pour assurer la pérennité des boisements. L'essentiel des zones ouvertes présentes dans les périmètres d'étude (zones de chasse potentielles) resteront ouvertes malgré la modification du PLUi ; ce qui n'aura donc que très peu d'impact sur les zones de chasse de ces Mammifères.

  Par ailleurs, plusieurs bâtis sont présents dans les périmètres prospectés. Si certains n'ont plus de toit (et sont ainsi peu propices aux Chiroptères), certains, abandonnés, présentent des combles accessibles très favorables au développement de colonies de ces petits Mammifères. Il est préconisé une expertise de ces bâtis avant d'entreprendre leur destruction.

  Si les habitats des Chiroptères sont préservés dans la majeure partie des cas étudiés, des préconisations supplémentaires sont prescrites pour les bâtis actuellement destinés à la destruction.

  Ainsi, la prise en compte des enjeux relatifs aux Chiroptères
  sera renforcée par la modification du PLUi.

- Le PNA **Lézard ocellé** :

  Le Lézard ocellé est le plus grand lézard de France métropolitaine. Il affectionne tout particulièrement les milieux les mieux exposés au soleil, présentant des alternances de milieux rocheux (pour l'abri) et d'espaces herbacés, voire broussailleux (pour les zones de chasse).

Ce type de milieux est présent dans 2 des 8 sites étudiés. Pour l'un d'entre eux (Rebourguil), il est proposé de ne pas ouvrir de droits à l'aménagement sur ce milieu, préservant ainsi l'habitat potentiel de ce reptile.
Pour ce qui est de Belmont-sur-Rance, la situation est plus délicate car la parcelle entière est composée d'une alternance de milieux ouverts et de murets de pierres sèches. Il est toutefois préconisé d'appliquer certaines précautions pour les éventuels aménagements futurs qui permettront d'éviter de nuire à l'espèce si elle est réellement présente.

Ainsi, l'impact de la modification sur le PNA Lézard ocellé apparait minime au regard des enjeux observés.

L'impact potentiel du projet sur les PNA apparait donc très limité.

5.3. Compatibilité avec le SRCE Midi-Pyrénées, le SCoT Sud-Aveyron et la TVB du PNR Grands Causses

L'étude a montré que différents secteurs analysés englobent ou longent des éléments de la trame bleue du SRCE. En parallèle, la synthèse de la TVB du SCoT / TVB du PNR indique la nécessité de considérer l'environnement dans une approche de continuité au niveau des sites afin de s'assurer de la non atteinte aux équilibres naturels des différents secteurs concernés.

La présente étude a donc analysé le volet environnemental des secteurs ciblés dans un contexte élargi et rapproché. Les milieux les plus sensibles ont été extraits des zones possiblement ouvertes à l'aménagement et il a été proposé de renforcer la protection de toutes les ripisylves présentes dans les périmètres rapprochés, renforçant ainsi la protection des éléments linéaires des trames bleues.

Ainsi, la modification du PLUi renforcera la protection des éléments de trame bleue du SRCE et du SCoT / PNR.

5.4. Conclusion générale

L'analyse de terrain et la retranscription des enjeux environnementaux eu égard aux priorités relevées par la pré-étude ont permis d'orienter la modification du PLUi vers une solution de moindre impact intégrant au mieux les enjeux remarquables identifiés.

Il a été proposé de retirer les milieux à plus forts enjeux des zones ouvertes à l'aménagement et de renforcer le statut de protection de plusieurs linaires à forte valeur environnementale.

Ainsi, bien que la modification du PLUi ouvre des droits à l'aménagement de certaines parties du territoire de la communauté de communes Monts Rance et Rougier, elle renforce en contrepartie la protection des milieux les plus sensibles, en tête desquels figurent les ripisylves, identifiées comme des éléments de la trame bleue du SRCE et du SCoT.

De plus, elle préconise de renforcer la prise en compte des Chiroptères avant d'entreprendre les travaux dans les secteurs où leur présence présente les plus fortes probabilités, en premier lieu pour le secteur des Bains de Sylvanès.

Ainsi, cette modification du PLUi Monts Rance et Rougier, marginale, s'insère dans une prise en compte des enjeux environnementaux réels du territoire et s'assure de préserver les équilibres naturels dans tous les secteurs concernés par la présente modification.

6. Annexes

6.1. Annexe 1 : Récapitulatif des milieux photo-interprétés, secteur de Balaguier-sur-Rance

Code	Type	Enjeu
01	Bâtiment agricole photovoltaïque	Nul
02	Talus de bâtiment agricole	Faible
03 - 04	Route revêtue	Nul
05	Desserte non revêtue	Très faible
06 à 10	Talus routier passé à l'épareuse	Faible
11	Talus routier à moitié passé à l'épareuse	Faible
12	Talus routier non fauché, herbacé	Faible à modéré
13	Talus routier semi-ligneux : ronce, fougère aigle ?	Faible à modéré
14	Desserte agricole de type entrée de champ, terrain naturel	Faible
15 à 17	Culture	Faible
18	Espace inter-parcelles à végétation herbacée	Faible à modéré
19	Prairie permanente	Modéré
20	Zone indéterminée, de type fourré non cultivé : Humide ?	Non évaluable
21 - 22	Délimitation de parcelles, sans doute de type fossé	Modéré
23	Haie feuillue taillée, bas	Faible
24 à 26	Boisement feuillu indifférencié, moyen, valant haie	Modéré
27 à 29	Boisement feuillu indifférencié (+ résineux), haut, valant haie	Modéré à fort
30	Boisement feuillu indifférencié (+ résineux), haut, ripisylve potentielle	Fort

6.2. Annexe 1 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Belmont-sur-Rance

Code	Type	Enjeu
01	Desserte revêtue	Nul
02	Plateforme terrassée, sol perméable	Très faible
03 - 04	Talus routier passé à l'épareuse	Faible
05	Bâtiment ancien	Faible à modéré
06	Ruine	Faible à modéré
07	Pré-bois de chênes pubescents sur terrasse et sous-étage broyé récemment	Faible
08	Pré-bois de chênes pubescents sur terrasse, sous-étage de broussailles pâturé	Faible à modéré
09	Prairie mésoxérophile améliorée (apport de graines par le fourrage) sur terrasse	Faible à modéré
10	Pré-bois de chênes pubescents	Faible à modéré
11	Chênaie pubescente sèche	Faible à modéré
a	*Mur de soutènement maçonné*	*Nul*
b	*Haie de cyprès*	*Très faible*
c	*Haie basse d'aubépines*	*Faible*
d	*Muret pierre sèche plus ou moins présent, haie moyenne Chêne pub*	*Modéré à fort*
e - h	*Muret pierre sèche, partiellement détruit, haie moyenne Chêne pub*	*Modéré à fort*
i - r	*Mur de soutènement pierre sèche, partiellement détruit, haie moyenne Chêne pub*	*Modéré à fort*

6.3. Annexe 2 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Brusque

Code	Type	Enjeu
01	Route revêtue	Nul
02	Espace récemment terrassé, sol à nu	Très faible
03	Zone récemment défrichée, roche broyée à nue + rémanents	Faible
04	Zone récemment défrichée	Faible
05	Zone défrichée pour implantation d'une clôture agricole	Faible
06	Ruine récemment dégagée	Faible à modéré
07	Entrée de champ en prairie naturelle	Faible
08	Milieux divers en contrebas de la route	Faible
09	Roncier récemment broyé	Faible
10	Roncier régulièrement fauché	Faible
11	Fourré régulièrement broyé sous ligne électrique	Faible
12	Alternance de bosquets de feuillus (frênes PB maj) et de secteurs broyés	Faible à modéré
13	Prairie méso-eutrophe	Faible
14	Forêt caducifoliée diversifiée	Modéré
15	Chênaie pubescente diversifiée sur terrasses (murets pierre sèche)	Modéré à fort
16	Ripisylve arborée	Modéré à fort
17	Mare "artificielle" (issue d'une amenée d'eau par tuyau), tritons palmés	Modéré à fort

6.4. Annexe 3 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Murasson

Code	Type	Enjeu
01	Desserte revêtue	Nul
02 - 03	Desserte agricole non revêtue	Très faible
04 - 05	Talus tondus à ras de bord de route, espace de manœuvre	Très faible
06	Talus routier passé à l'épareuse	Faible
07	Entrée de champ agricole	Faible
08	Pâture à chevaux, sur une base de prairie temporaire, très rase (surpâturée)	Faible
09	Prairie temporaire, fauchée lors du passage sur site	Faible
10	Fourré / haie basse de bord de route	Faible
11	Fourré / haie basse	Faible
12	Bosquet de frênes écorcés par des chevaux	Faible
13	Haie multistrates, discontinue, sans gros bois d'essences locales	Faible à modéré
14	Boisement naturel de feuillus, à proximité de constructions	Faible à modéré

6.5. Annexe 4 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Pousthomy

Code	Type	Enjeu
01 - 02	Routes revêtues	Nul
03 - 05	Bâtiments	Nul
06	Espace de stockage	Très faible
07	Ruine en schiste sans mortier apparent	Modéré
08	Terrains d'agrément (potagers...)	Faible
09	Culture	Très faible
10 - 11	Lande à fougère aigle, broyée	Très faible
12 - 13	Prairie mésophile	Faible
14	Prairie méso-eutrophe broyée	Faible
15	Prairie méso-eutrophe broyée, sous ancien verger de fruitiers	Faible
16	Prairie mésophile non broyée, faciès plus naturel	Faible à modéré
17 - 18	Ancien verger de châtaignier colonisé par le frêne, forte pente	Modéré
19	Ancien verger de châtaigniers (gros bois) en cours de restauration	Modéré
20	Châtaigneraie	Faible à modéré
21	Bosquet de châtaignier	Faible à modéré
22	Boisement / fourré feuillu, bois moyen max	Faible
23	Chênaie relativement sèche	Faible à modéré
24	Ripisylve plus ou moins marquée, qq gros frênes à cavités	Fort
25	Ripisylve	Fort
a - e	Desserte interne, piste étroite, non revêtue	Très faible
f - g	Piste étroite ancienne, mur de soutènement amont en pierre sèche	Modéré
h	Haie moyenne sur mur de soutènement en pierre sèche	Modéré à fort
i	Haie haute (bois moyen essences locales) sur muret pierre sèche (schiste)	Fort
j	Haie haute (bois moyen essences locales) avec sous-étage	Modéré
k - l	Cours d'eau	Fort

6.6. Annexe 5 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Rebourguil

Code	Type	Enjeu
01	Route d'accès revêtue	Nul
02	Carrière de dressage	Très faible
03	Rond de longe	Très faible
04	Zone de stockage (voitures, matériel...) en cours d'enfrichement	Très faible
05	Zone rudérale, terrassée, en cours de végétalisation	Très faible
06	Terrain d'agrément type pelouse	Très faible
07	Pistes internes, sol nu non revêtu	Très faible
08	Terrain d'agrément arboré (type arboretum)	Faible
09	Parcours entre prairie et friche	Faible
10	Parcours en cours d'enfrichement (Aubépine et qq fruitiers, peu d'herbacées)	Faible
11	Pâture réouverte récemment, très rase	Faible
12	Pâture mésoxérophile eutrophisée	Faible
13	Ancien espace clos par un muret, remblayé, à végétation non spécifique	Faible
14 - 15	Bordure d'acacias et autres poiriers ou amandiers, plus ou moins développés	Faible
16 - 17	Frênaie de colonisation post-délaissement du terrain (PB / BM max)	Faible à modéré
18	Chênaie pubescente	Faible à modéré
19 - 20	Fourré boisé, strates arbustives et arborée	Faible à modéré
21 - 22	Ruine végétalisée	Faible à modéré
23	Haie sur murets de pierres sèche, canalisation des eaux pluviales	Modéré
24	Lande à genêt et thym sur sol très superficiel (roche apparente)	Modéré

6.7. Annexe 6 : Récapitulatif des milieux observés, secteur de Sylvanès

Code	Type	Enjeu
01 - 03	Bâtiment	Nul
04	Réservoir d'eau potable	Nul
05	Route revêtue	Nul
06	Desserte agricole non revêtue	Très faible
07	Talus routier passé régulièrement à l'épareuse	Faible
08 - 09	Terrains et boisements d'agrément	Faible
10 - 12	Prairie temporaire de fauche à rotation longue, relativement eutrophisée	Faible
13 - 16	Fourré broyé annuellement	Faible à modéré
17	Verger de jeunes arbres fruitiers sur prairie artificielle	Faible à modéré
18	"Pseudo-haie" de Frênes, étage dominant partiel	Faible à modéré
19 - 24	Chênaie-Frênaie en mélange, petits bois dominants	Faible à modéré
25	Forêt naturelle de feuillus indifférenciés	Faible à modéré
26	Ripisylve étagée naturelle sur talus	Fort
I	Noyer, petit bois	Faible
II	Bosquet de petits bois (frênes et érables champêtres)	Faible à modéré
IV	Érable champêtre, petit bois / bois moyen	Modéré
III	Chêne pubescent, bois moyen	Modéré
V	Paire de frênes avec lierre, bois moyen	Modéré
VI	Chêne pubescent avec lierre, bois moyen / gros bois	Modéré à fort

6.8. Annexe 7 : Récapitulatif des milieux observés, secteur des Bains de Sylvanès

Code	Type	Enjeu
01	Route revêtue	Nul
02	Bâtiment (guinguette)	Nul
03	Délaissé de route non revêtu	Très faible
04	Desserte interne non revêtue	Très faible
05	Espace de stockage et de manœuvre	Très faible
06	Culture : luzerne	Très faible
07	Parcelle maraîchère (pommes de terre)	Très faible
08 - 09	Haie d'ifs taillés courts	Très faible
10 - 13	Prairie méso-eutrophe	Faible
14	Jardin d'agrément	Faible
15	Talus routier herbacé, passé à l'épareuse	Faible
16	Talus routier, lande à fougère aigle	Faible
17	Accru pré-forestier : structure béton centrale, ancien grillage autour	Faible
18 - 19	Haie basse de buis envahis de clématite vitalba	Faible
20	Stade de colonisation pré-forestière : roncier ou peuplements stades fourrés	Faible
21	Fourré	Faible
22	Forêt de production mixte (partie résineuse centrale en cours d'exploitation)	Faible
23	Parc arboré : prairie mésophile sous vieux arbres	Modéré à fort
24	Talus boisé	Faible à modéré
25 - 26	Boisement feuillu	Faible à modéré
27	Forêt feuillue : Frêne, Charne, Merisier	Faible à modéré
28	Forêt feuillue : Châtaignier, Chêne, Tilleul (GB)	Modéré
29	Ripisylve limitée	Modéré à fort
30 - 31	Ripisylve étagée	Fort
32 - 33	Bâtiment désaffecté, avec comble accessibles aux oiseaux et chiroptères	Non évalué
34	Espace non accessible	Non évalué
a - b	Haie basse taillée d'ifs	Très faible
c	Haie horticole discontinue	Faible
d - e	Haie basse d'espèces autochtones	Faible
f	Alignement de tilleuls à grandes feuilles (BM)	Faible à modéré
g	Alignement de platanes sur ifs	Modéré
h	Alignement de marronniers et frênes, DMH	Modéré
i	Haie naturelle diversifiée, non homogène, BM (rôle mécanique)	Modéré
j -k	Alignement de vieux platanes (TGB) avec DMH	Modéré à fort
l	Ripisylve secondaire	Modéré à fort
m	Ripisylve principale	Fort

6.9. Annexe 8 : Liste de l'avifaune observée dans le parc arboré des Bains de Sylvanès

Tax REF	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes rouges			Conventions internationales		Directive Oiseaux	Déterminantes ZNIEFF	Protection nationale	Réglementations	Enjeu Occitanie
			LRM	LRE	LRN	BERN	BONN					
2623	*Buteo buteo*	Buse variable	LC	LC	LC	IBE3	IBO2			NO3	CCA	FAIB
3424	*Columba palumbus*	Pigeon ramier	LC	LC	LC			CDO21 CDO31			Ngib_ch_1	NH
3465	*Cuculus canorus*	Coucou gris	LC	LC	LC	IBE3				NO3		FAIB
3518	*Strix aluco*	Chouette hulotte	LC	LC	LC	IBE2				NO3	CCA	FAIB
3608	*Dryocopus martius*	Pic noir	LC	LC	LC	IBE2		CDO1		NO3		FAIB
3764	*Parus major*	Mésange charbonnière	LC	LC	LC	IBE2				NO3		FAIB
3967	*Troglodytes troglodytes*	Troglodyte mignon	LC	LC	LC	IBE2				NO3	CNPN1	FAIB
4117	*Turdus merula*	Merle noir	LC	LC	LC	IBE3		CDO22			OC3 Ngib_ch_1	NH
4129	*Turdus philomelos*	Grive musicienne	LC	LC	LC	IBE3		CDO22			OC3 Ngib_ch_1	NH
4257	*Sylvia atricapilla*	Fauvette à tête noire	LC	LC	LC	IBE2				NO3		FAIB
4280	*Phylloscopus collybita*	Pouillot véloce	LC	LC	LC	IBE3				NO3		FAIB
4516	*Sturnus vulgaris*	Etourneau sansonnet	LC	LC	LC			CDO22			Ngib_ch_1	NH
4564	*Fringilla coelebs*	Pinson des arbres	LC	LC	LC	IBE3				NO3		FAIB
4571	*Serinus serinus*	Serin cini	LC	LC	VU	IBE2				NO3		MODE
459638	*Regulus ignicapilla*	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	LC	IBE2				NO3		FAIB
534742	*Cyanistes caeruleus*	Mésange bleue	LC	LC	LC	IBE2				NO3		FAIB